
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 9 juin 2008

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5, 23)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoir pour absence momentanée	(p. 5)
Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 18 et 25 avril 2008	(p. 5)
Comptes-rendus des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2008-0055 à 2008-0057)	(p. 5)
Présidence de monsieur Michel Reppelin, vice-président	(p. 6)
Désignation des représentants au sein du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon (dossier n° 2008-0093)	
* Opérations de vote	(p. 24)
* Résultats du vote	(p. 31)
Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes (dossier n°2008-0095)	
* Opérations de vote	(p. 27)
* Résultats du vote	(p. 31)
Présidence de monsieur Jean-Paul Bret, premier vice-président	(p. 31)
Désignation des représentants au sein du syndicat mixte d'études pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs (dossier n° 2008-0097)	
* Opérations de vote	(p. 31)
* Résultats du vote	(p. 34)
Désignations de représentants par vote à main levée (voir dossiers n° 2008-0058 à 2008-0104)	
Annexe du dossier n° 2008-0103	(p. 36)

Le texte des délibérations n° 2008-0055 à 2008-0136 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 377.

N° 2008-0055	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 février 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
N° 2008-0056	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 25 février 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
N° 2008-0057	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 1er avril 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
N° 2008-0058	Désignation d'un représentant à l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) -	(p. 27)
N° 2008-0059	Désignation de représentants à l'association Médialys -	(p. 27)
N° 2008-0060	Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon -	(p. 27)

N° 2008-0061	<i>Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et des services publics Communauté Rhône-Sud -</i>	(p. 27)
N° 2008-0062	<i>Désignation des représentants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron -</i>	(p. 27)
N° 2008-0063	<i>Désignation de représentants au sein du Comité de sélection d'entrée dans la pépinière d'entreprises -</i>	(p. 28)
N° 2008-0064	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association France Biotech -</i>	(p. 28)
N° 2008-0065	<i>Désignation des représentants de la Communauté urbaine au Comité d'orientation agricole (COA) -</i>	(p. 28)
N° 2008-0066	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association Rhônalpénergie-Environnement -</i>	(p. 28)
N° 2008-0067	<i>Désignation d'un représentant au sein du réseau Citynet -</i>	(p. 28)
N° 2008-0068	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association Amorce -</i>	(p. 28)
N° 2008-0069	<i>Désignation des représentants au sein de l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) -</i>	(p. 29)
N° 2008-0070	<i>Désignation d'un représentant au sein du Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin -</i>	(p. 29)
N° 2008-0071	<i>Désignation d'un représentant au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) -</i>	(p. 29)
N° 2008-0072	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association Lyon commerce international -</i>	(p. 29)
N° 2008-0073	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'Association pour la promotion de la diagonale Chalon sur Saône-Saint Etienne -</i>	(p. 29)
N° 2008-0074	<i>Désignation des représentants au sein de l'association Terres en Ville -</i>	(p. 30)
N° 2008-0075	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'Association pour une liaison ferroviaire rapide Rhône-Alpes-Centre-Océan (RACO) -</i>	(p. 30)
N° 2008-0076	<i>Désignation d'un représentant au sein du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie) -</i>	(p. 30)
N° 2008-0077	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association Académie de l'eau -</i>	(p. 30)
N° 2008-0078	<i>Désignation des représentants au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais -</i>	(p. 30)
N° 2008-0079	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) -</i>	(p. 30)
N° 2008-0080	<i>Adhésion de la Communauté urbaine à l'association Retis - Désignation d'un représentant -</i>	(p. 31)
N° 2008-0081	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (ANCMRTM) -</i>	(p. 31)
N° 2008-0082	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'Institut de prévention et de gestion des risques urbains (IPGRU) -</i>	(p. 31)
N° 2008-0083	<i>Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Rhône (CAUE) -</i>	(p. 32)
N° 2008-0084	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association Eurocités -</i>	(p. 32)
N° 2008-0085	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association des Cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+) -</i>	(p. 32)
N° 2008-0086	<i>Désignation des représentants au sein du Comité directeur de l'Association des maires du Rhône (AMR) -</i>	(p. 32)
N° 2008-0087	<i>Désignation des représentants au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) -</i>	(p. 32)
N° 2008-0088	<i>Désignation des représentants au sein de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) -</i>	(p. 33)
N° 2008-0089	<i>Désignation du représentant au sein de l'association Acoucité -</i>	(p. 33)

N° 2008-0090	<i>Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration du CR-DSU -</i>	(p. 33)
N° 2008-0091	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association Opéra de Lyon -</i>	(p. 33)
N° 2008-0092	<i>Désignation des représentants au sein du Conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 33)
N° 2008-0093	<i>Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon -</i>	(p. 24)
N° 2008-0094	<i>Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du comité d'orientation de la Région urbaine de Lyon (RUL) -</i>	(p. 33)
N° 2008-0095	<i>Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes -</i>	(p. 27)
N° 2008-0096	<i>Désignation d'un représentant au sein de l'association le Club des villes cyclables -</i>	(p. 34)
N° 2008-0097	<i>Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte d'études pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs -</i>	(p. 31)
N° 2008-0098	<i>Désignation du représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de l'association Camaly -</i>	(p. 34)
N° 2008-0099	<i>Désignation de représentants suppléants au sein de l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée -</i>	(p. 34)
N° 2008-0100	<i>Désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein du groupement d'intérêt public (GIP) Resacoop -</i>	(p. 34)
N° 2008-0101	<i>Désignation des représentants au sein de l'association Bioforce développement Rhône-Alpes -</i>	(p. 34)
N° 2008-0102	<i>Désignation des représentants au sein des instances de la Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (Covade) de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires -</i>	(p. 35)
N° 2008-0103	<i>Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges -</i>	(p. 35)
N° 2008-0104	<i>Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine - Election des représentants titulaires et suppléants -</i>	(p. 23)
N° 2008-0105	<i>Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2007 -</i>	(p. 5)
N° 2008-0106	<i>Compte de gestion 2007 -</i>	(p. 5)
N° 2008-0107	<i>Compte administratif 2007 - Tous budgets -</i>	(p. 5)
N° 2008-0108	<i>Programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 - Compte administratif 2007 pour le mandat -</i>	(p. 23)
N° 2008-0109	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2007 et budget supplémentaire 2008 -</i>	(p. 23)
N° 2008-0110	<i>Exercice 2008 - Décisions modificatives - Tous budgets -</i>	(p. 23)
N° 2008-0111	<i>Formation des élus communautaires -</i>	retiré
N° 2008-0112	<i>Ecrêtement de l'indemnité de fonction du président - Attribution à un conseiller communautaire -</i>	(p. 24)
N° 2008-0113	<i>Ecrêtement de l'indemnité de fonction d'une vice-présidente - Attribution à un conseiller communautaire -</i>	(p. 24)
N° 2008-0114	<i>Dispositif EMOUS - Participation de l'Etat au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission - Année 2008 -</i>	(p. 24)
N° 2008-0115	<i>Trophée de la performance : récompenses -</i>	(p. 24)
N° 2008-0116	<i>Ligne de tramway T4 - Convention avec le Sytral relative à la gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés par la ligne de tramway T4 -</i>	(p. 24)
N° 2008-0117	<i>Convention avec l'association Lyon infocité - Subvention - Année 2008 -</i>	(p. 24)
N° 2008-0118	<i>Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Convention triennale 2006-2008 - Subvention 2008 - Avenant n° 2 -</i>	(p. 24)

N° 2008-0119	<i>Village de la solidarité internationale 2008 - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr) -</i>	(p. 25)
N° 2008-0120	<i>Attribution de subventions aux associations de solidarité internationale Soua et Bénin découverte pour la coopération et le développement -</i>	(p. 25)
N° 2008-0121	<i>Saint Priest - Rue Léon Bérard - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention -</i>	(p. 25)
N° 2008-0122	<i>Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône - Rénovation et extension de la station d'épuration - Composition du jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre - Retrait de la délibération n° 2008-4844 du 11 février 2008 - Modification de la délibération n° 2008-4726 du 21 janvier 2008 -</i>	(p. 25)
N° 2008-0123	<i>Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenants aux conventions attributives de subventions aux partenaires "eaux et fleuves" pour l'année 2008 pour le suivi et les animations sur le parcours pédagogique de la station d'épuration communautaire à Pierre Bénite -</i>	(p. 25)
N° 2008-0124	<i>Projet Interreg IIIB Métropole Nature - Régularisation -</i>	(p. 26)
N° 2008-0125	<i>Versement d'une participation financière à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour une étude sur la mobilité des salariés des entreprises de services à la personne -</i>	(p. 26)
N° 2008-0126	<i>Attribution d'une indemnité de conseil à monsieur Gilles Le Moal, trésorier principal de la Communauté urbaine -</i>	(p. 26)
N° 2008-0127	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 26)
N° 2008-0128	<i>Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) -</i>	(p. 26)
N° 2008-0129	<i>Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais -</i>	(p. 26)
N° 2008-0130	<i>Convention de groupement pour l'achat de véhicules respectueux de l'environnement - Election des membres représentant la Communauté urbaine au sein de la commission d'appel d'offres du groupement -</i>	(p. 35)
N° 2008-0131	<i>Pierre Bénite - Place de la Paix - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Avenant n° 2 -</i>	(p. 26)
N° 2008-0132	<i>Corbas - ZAC Pôle alimentaire - Travaux primaires - Lot n° 2 : assainissement - Autorisation de signer un avenant au marché public -</i>	(p. 26)
N° 2008-0133	<i>Lyon 1er - Montée de la Grande Côte - Périmètre de restauration immobilière (PRI) - Clôture de l'opération -</i>	(p. 26)
N° 2008-0134	<i>Lyon 9° - Aire d'accueil des gens du voyage - Autorisation de signer une convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique -</i>	(p. 26)
N° 2008-0135	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine et du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise - Demande de déclaration d'utilité publique -</i>	(p. 26)
N° 2008-0136	<i>Les berges du Rhône - Supports d'éclairage des ducs d'Albe - Approbation d'une convention avec la ville de Lyon -</i>	(p. 26)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 9 juin 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 27 mai 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Daborne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Daborne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémiann (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne J.C., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme David (pouvoir à M. Goux), MM. Charles (pouvoir à Mme Chevallier), Cochet (pouvoir à M. Petit), Corazzol (pouvoir à Mme Ait-Maten), Coulon (pouvoir à M. David), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Fournel (pouvoir à Mme Besson), Meunier (pouvoir à M. Quiniou), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Brachet), Uhlrich (pouvoir à M. Vincent).

**Adoption des procès-verbaux
des séances publiques des 18 et 25 avril 2008**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 18 et 25 avril 2008. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2008-0055 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 février 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2008-0056 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 25 février 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2008-0057 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 1^{er} avril 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation accordée au bureau délibératif lors du mandat précédent et qui font l'objet des rapports numéros 2008-0055 à 2008-0057. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

N° 2008-0105 - Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2008-0106 - Compte de gestion 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Avant de laisser la présidence à monsieur Michel Reppelin, je vous propose d'approuver le récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections pour l'exercice 2007, rapport numéro 2008-0105, ainsi que le compte de gestion de notre trésorier, rapport 2008-0106.

Je mets les deux rapports aux voix : pour le premier, pas d'opposition ? Pour le deuxième, pas d'opposition ? Ils sont adoptés.

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0107 - Compte administratif 2007 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La conférence des présidents, lors de sa réunion du 6 juin dernier, a retenu que le rapport relatif au compte administratif donnerait lieu bien évidemment à débat.

Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 21-21-14 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours

desquelles le compte administratif est débattu, le conseil doit élire un président. Je vous propose de désigner à cette fonction monsieur Michel Reppelin.

Il n'y a pas d'opposition ? Donc monsieur Michel Reppelin présidera la séance. J'assisterai bien évidemment à la discussion, je répondrai éventuellement aux questions et je me retirerai au moment du vote.

J'invite donc monsieur Reppelin à pouvoir prendre la présidence.

**Présidence de monsieur Michel Reppelin
vice-président**

M. LE PRÉSIDENT : Je viens de prendre un sacré "coup de vieux !" Bon, c'est la loi !

Donc le compte administratif 2007, tous budgets, est soumis à notre approbation. Monsieur le vice-président Darne présentera ce dossier puis, lorsque les débats seront clos, nous passerons au vote après que monsieur le président Collomb ait quitté la salle des délibérations.

Monsieur le vice-président Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le compte administratif. Il rend compte de l'exécution d'un budget que vous n'avez pas voté puisque, évidemment, ce fut la fonction et le rôle de l'assemblée précédente. Aussi, je souhaite présenter ce compte en montrant qu'il est sans doute la fin d'un mandat 2002-2008 mais qu'il est le début de la période que nous commençons ensemble. Et donc l'exécution des politiques que nous allons conduire pendant six ans peut être lue en prenant comme référence le compte administratif 2007.

Je m'attache donc moins à la comparaison très minutieuse des prévisions et des réalisations qu'à un état des lieux. Naturellement, chacun a reçu la totalité des documents : la forme papier correspond à 838 pages qui comprend les colonnes de prévisions et de réalisations et vous permet de décrire tous les écarts qu'il peut y avoir entre l'une et l'autre.

Ma présentation ne durera qu'un petit moment, un quart d'heure, et donc ne peut évidemment reprendre la totalité des informations qui ont été présentées à un comité budgétaire -aux prémices d'un comité budgétaire plutôt- pour que les élus qui suivent plus particulièrement les questions financières puissent être informés à l'avance, préparer leur intervention et poser éventuellement des questions.

Cette présentation est articulée sous une forme : qui est la Communauté urbaine, où est-ce qu'elle se situe, quel est son environnement, quels sont les différents secteurs ?

Donc, après avoir donné quelques chiffres principaux en trois diapositives, j'aimerais vous montrer quelles sont les relations de la Communauté urbaine avec l'Etat, puisque évidemment les relations Grand Lyon-Etat sont au cœur de nos préoccupations depuis quelques années, puis quelles sont les relations de la Communauté urbaine avec les communes, au-delà ensuite des relations avec les communes, dire quelles sont les politiques conduites au profit des habitants. Nous verrons également les relations avec les banques et donc quel est l'état de la dette, quelles sont les appréciations que peuvent porter les financiers sur l'équilibre de la gestion de la Communauté urbaine et je terminerai par les perspectives. Voilà le menu, le sommaire de l'intervention.

Ce budget, pour ceux qui découvrent la Communauté urbaine pour la première fois, comprend un budget principal et quatre budgets annexes qui sont :

- le budget de l'eau qui est donné en fermage à des sociétés fermières,
- le budget de l'assainissement qui est assuré en régie directe,
- un budget qui correspond aux opérations d'urbanisme assurées directement et il en reste quatre ; c'est donc un petit budget qui est en train de se terminer,
- le budget du restaurant communautaire.

Evidemment, c'est le budget principal qui représente l'essentiel. Il est assez difficile d'additionner ces quatre budgets parce que, par exemple, pour le budget de l'eau, nous n'avons que les redevances des fermiers alors que, pour l'assainissement, nous avons la totalité de l'activité qui transite par les caisses de la Communauté urbaine.

Quand on additionne l'ensemble en procédant à quelques retraitements, nous parlons de comptes consolidés, même si le terme est un peu impropre par rapport aux pratiques des entreprises privées. La comparaison de 2007 avec 2006 se heurte à quelques difficultés. Il y a eu chaque année au cours du mandat précédent. Les comparaisons chronologiques demandent toujours un retraitement entre les évolutions législatives, de compétences, de périmètre et les règles comptables M 14 qui peuvent changer. Les comparaisons sont toujours assez difficiles lorsqu'il y a des modifications sur le budget primitif ; nous nous efforçons de donner une présentation suivant les anciennes règles et les nouvelles règles de façon à ce qu'il puisse y avoir un suivi.

Ici, pour ce compte administratif, il n'était pas possible de retraiter le compte administratif de 2007 pour le mettre à l'image de 2006 parce qu'il aurait fallu enlever Givors et Grigny et il y a tellement d'opérations que c'est évidemment assez difficile. La principale différence cette année c'est en effet que, pour la première fois, les opérations que nous décrivons comportent les communes de Givors et de Grigny. Les conditions d'intégration se sont faites à peu près comme prévu -pour ceux qui siégeaient dans le mandat précédent-, à savoir que nous ne perdons pas d'argent avec l'arrivée de Givors et de Grigny et que l'on peut globalement estimer qu'il y a un équilibre entre les recettes nouvelles et les dépenses nouvelles.

Tout ce que je dis est évidemment approximatif, ce n'est jamais au centime près mais, si tel ou tel d'entre vous a besoin d'informations, on peut esquisser des réponses. Il n'y a pas toujours la possibilité de répondre trop précisément, le retraitement comptable ne le permet pas toujours.

Cette diapositive donne des recettes consolidées, donc des quatre budgets. Toutes les données présentées ici correspondent aux quatre budgets indiqués puisque ce sont ces additions, ces comptes consolidés qui permettent la vue la meilleure, la moins mauvaise en tout cas. Ces recettes consolidées, pour 1 550 M€, sont l'addition du fonctionnement et de l'investissement qui donne le poids réel économique du Grand Lyon sur une année dans l'environnement économique qui est le nôtre. Cette division investissement et fonctionnement est bien sûr justifiée mais l'addition l'est tout autant puisque le poids financier est celui-là.

Vous avez dans ce camembert des parts très inégales bien sûr. La première recette est la taxe professionnelle ; sachez, pour ceux qui arrivent, que la taxe professionnelle unique a été réalisée au cours du précédent mandat, que cela consistait à prendre la

totalité de la TP au sein du Grand Lyon et de laisser la totalité des impôts des ménages aux communes. Cette taxe professionnelle unique représente 518 M€ plus 22 M€ de compensation ; il s'agit de notre première recette, la seconde étant la dotation globale de fonctionnement avec 323 M€, la troisième l'emprunt avec 199,7 M€ cette année ; ce montant est évidemment assez variable et lié aux investissements réalisés d'une année sur l'autre. Les produits propres des services s'élèvent à 153 M€. Les dotations (fonds de compensation de TVA, taxe locale d'équipement, subventions, cessions et dotations) -il s'agit d'un ensemble hétérogène qui pourrait être divisé en plusieurs parts- pour 234,1 M€ puis une recette importante, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 98,4 M€ dont l'évolution a été très diverse au cours du mandat dernier avec des augmentations importantes à un certain moment puis une diminution des taux dans le budget cette année -j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure-.

Quant aux dépenses, elles sont légèrement inférieures aux recettes bien sûr, elles sont différentes si l'on isole budget de fonctionnement et budget d'investissement ; nous y reviendrons tout à l'heure pour montrer l'évolution de notre autofinancement.

Dans les dépenses consolidées, contrairement aux communes, la première dépense n'est pas celle de personnel, qui n'arrive qu'en quatrième position dans notre total, la première dépense concerne les travaux en régie et les immobilisations, soit des fonds qui sont redistribués au profit des entreprises. Vous pouvez mettre en parallèle ce que nous avons sur cette ligne puis le montant de taxe professionnelle ; je crois qu'il faut toujours dire aux entreprises que nous reversons plus qu'elles ne nous donnent.

La deuxième source de dépenses est hétérogène : il s'agit des subventions versées qui correspondent à une multitude de politiques ; c'est un peu artificiel mais cela signifie tout de même que nous exerçons des politiques non pas directement mais par l'intermédiaire d'autres structures. Le Sytral représente près de la moitié et ce syndicat assure les transports en commun dans d'autres collectivités. L'équivalent du Sytral est intégré au sein de la Communauté urbaine et figure non pas en subvention versée mais en politique assurée.

Les charges de reversement de fiscalité, 228,8 M€ : c'est la partie de taxe professionnelle que nous avons encaissée des entreprises et que nous reversons aux communes. Lorsqu'il y a eu cette TPU, on a comparé les impôts ménages que nous rendions aux communes et la taxe professionnelle que nous donnaient les communes et la différence a donné lieu à une compensation de transferts : pour 228,8 M€ c'est le reversement que nous faisons au profit des communes et pour 10,9 M€ c'est ce que les communes nous reversent.

L'annuité de la dette -annuité veut dire "intérêts plus remboursement de capital"- s'élève à 214 M€ et les charges de personnel sont loin derrière puisqu'elles représentent seulement -mais c'est déjà pas mal- 191,1 M€.

Je précise, quand on regarde les structures de ces dépenses, que, contrairement à d'autres collectivités -mais la région est sans doute un peu dans ce cas-là, même si j'ai oublié la structure exacte de son budget-, pour plus d'un tiers, les dépenses de la Communauté urbaine sont des dépenses d'investissement. Alors évidemment, dans les 596 M€, il n'y a pas que des investissements opérationnels -c'est la parenthèse qui est en-dessous-, il y a aussi des mouvements financiers d'emprunts et de remboursement d'emprunts mais vous voyez que, par

rapport à des budgets communaux, le poids de l'investissement est très considérable, le fonctionnement représentant 938 M€ ; on peut, parce que les chiffres varient d'une année sur l'autre, garder en mémoire, lorsque l'on a à présenter l'activité du Grand Lyon, deux tiers fonctionnement, un tiers investissement et donner un ordre de grandeur qui est suffisant. Les dépenses totales sont de 1,534 M€.

J'aimerais maintenant décrire bien sûr rapidement les relations entre l'Etat et le Grand Lyon. Ce sont des relations qui ont plusieurs facettes. Elles en ont une qui sont les ressources données par l'Etat au titre des fonds de dotation ; ce sont aussi les transferts de compétences que peut assurer l'Etat ou qu'il peut nous déléguer : cela a été par exemple, dans le mandat dernier, l'aide à la pierre qui a fait l'objet d'une délégation d'Etat auprès du Grand Lyon ; il y en a une également qui est l'autonomie fiscale, je dirai le poids de la fiscalité par rapport au total de recettes que nous avons.

La DGF a augmenté de 2,9 % si on isole la dotation globale de fonctionnement mais nous allons voir, dans les diapositives suivantes, qu'il faut évidemment corriger cela et, si nous ne corrigeons pas mais que nous tenons seulement compte de Givors et Grigny, l'augmentation de la DGF est de 1,1 % ; c'est à peu près ce que nous avions prévu, je crois que l'on avait prévu 1,1 %.

L'écart, dans toutes les recettes, entre les prévisions et les réalisations est très modeste. Les chiffres sont lisibles tels que.

L'inflation : 1,5 est aussi un taux indicatif parce que l'on prend une hausse générale des prix. On peut évidemment voir légèrement plus ou légèrement moins si on faisait un indice des prix particulier.

Les compensations que l'on reçoit sont en baisse de 3,4 %. C'est pourquoi, lorsqu'on fait l'addition -je crois que c'est la diapositive d'après- de l'ensemble des dotations et compensations, l'évolution à périmètre constant, en enlevant Givors et Grigny, est de 0,7 %. Donc il faut comparer ce que l'on reçoit de l'Etat : je n'ai pas le temps là de détailler comment cela se passe avec l'Etat dans le calcul des DGF et des dotations de compensation mais, à périmètre constant, l'évolution est donc de 0,7 %, c'est-à-dire qu'en gros, on perd à peu près 0,8 % par rapport à l'évolution du pouvoir d'achat.

Pour donner des exemples un tout petit peu plus précis sur les relations de l'Etat, la dotation de compensation de la taxe professionnelle représente 10,9 M€ alors qu'elle aurait dû atteindre 30,3 M€ s'il y avait eu une évolution normale depuis 1996. C'est une variable d'ajustement qui est prise en compte par l'Etat pour que l'enveloppe totale qu'il donne aux collectivités n'augmente pas. C'est pourquoi on ne peut pas regarder simplement la dotation globale de fonctionnement mais la totalité.

De la même façon, vous savez qu'il y a eu la suppression de la part salaires dans la taxe professionnelle qui a transformé tout de même significativement les caractéristiques de la taxe professionnelle puisque l'on a beaucoup d'entreprises pour lesquelles le salaire est un élément décisif de la base imposable, d'autres où il est moins. En gros, dans la base imposable, la partie salaires représentait de 36 à 40 % de la base totale de la TP. La suppression de la part salaires dans la base de la TP a entraîné une compensation pour l'Etat mais aujourd'hui on estime que si nous avions eu l'imposition des salaires comme elle existait auparavant, nous aurions eu des recettes de 60 M€ de plus.

Cela me permet de dire aux communes qui, lorsque l'on a fait la TPU, disaient : "Mais nous sommes perdants ! Si nous gardions la taxe professionnelle, nous serions plus riches.", qu'ils ne l'auraient pas été plus que nous, bien sûr, plus que nous Communauté urbaine. Le "nous" ! Nous sommes communes et nous ensemble. Mais, dans le partage communes et Grand Lyon, ils auraient eu 60 M€ de recettes en moins, ce que nous chiffrons aujourd'hui par notre observatoire fiscal dirigé par William Six -c'est un de nos cadres, les autres étant madame Régine Perraudin à ma gauche et monsieur Dominique Raquin à ma droite-.

Les relations Etat-Grand Lyon : la fiscalité. Il y a quelques années, en 1995, nous avons 91 % de fiscalité décidés par le Conseil communautaire ; aujourd'hui, nous sommes à 67 %. En 1995, il y avait 9 % de concours financiers ; nous sommes aujourd'hui à 33 %. C'est vous dire que le pouvoir de décision direct des collectivités a diminué de façon significative. Beaucoup le regrettent, surtout que ces transferts-là ne sont pas accompagnés d'une péréquation au profit des collectivités les plus défavorisées significative puisque les derniers rapports ont montré que l'inégalité entre les collectivités locales s'est accrue au cours des cinq dernières années.

Les bases taxables de taxes professionnelles : j'en viens maintenant non pas aux relations avec l'Etat mais aux relations avec nos habitants sur les recettes ; donc je reviendrai ensuite sur les relations avec les communes mais, là, on est dans les relations avec les communes et habitants. Les bases taxables de taxe professionnelle en 2007 ont crû de 2,4 % et ont représenté 2 500 M€ ; nous avons prévu dans le budget 2,5 %, on est légèrement en-dessous sur la croissance des bases. Il faut savoir qu'il y a de plus en plus de décrochage avec le PIB puisque ce que nous taxons en taxe professionnelle ce sont essentiellement les stocks de biens, aussi bien le matériel que les biens fonciers, et donc la variation de la croissance, en plus ou en moins, a finalement assez peu d'importance. On ne peut donc pas faire aujourd'hui de corrélation simple entre le dynamisme de notre territoire, l'arrivée d'entreprises, son développement et les bases de TP, il y a un évident décrochage, ce qui signifie que la taxe professionnelle correspond de moins en moins à une économie.

Nous sommes évidemment, avec l'ensemble des communautés urbaines, demandeurs d'une réforme profonde. L'idéal serait peut être une suppression de la TP, à condition que l'on soit capable de créer une fiscalité avec les entreprises qui soit acceptable par les uns et les autres. Aujourd'hui, la TP est critiquée par les entreprises comme par les collectivités parce qu'il n'y a pas de liaison directe entre les montants versés et les services assurés -bien sûr, c'est le propre de toute fiscalité- mais surtout parce que, suivant le secteur professionnel auquel on appartient, malgré l'existence d'impôt minimum et de plafonnement à la valeur ajoutée, les entreprises sont très inégalement taxées ; on peut dire que cela varie encore de l'ordre de un à trois, indépendamment du taux pratiqué par les communes. Et si on y ajoute les différences d'une collectivité à l'autre, on accroît encore l'écart d'imposition pour les entreprises ; qui, de plus, se plaignent que nous ayons en France cet impôt qui est peu identifié dans les autres pays.

Le taux de convergence, qu'est-ce que le taux de convergence ? Lorsque l'on a créé la taxe professionnelle unique (TPU), l'écart de taux entre Limonest et Vaulx en Velin -pour donner les deux qui étaient dans les points les plus éloignés- était, pour la Communauté urbaine, de 1,4 environ. Le taux de convergence c'est le taux moyen qui sera appliqué à toutes les entreprises en 2010. Depuis la création de la TPU jusqu'en 2010, on se

rapproche vers ce taux de 20,09 sans y être encore tout à fait ; le taux moyen est de 20,09. Dans les communautés urbaines de France -sauf erreur de ma part-, le taux moyen est de 22,4 et on est en-dessous en tout cas. Si l'on est en-dessous du taux moyen, c'est évidemment aussi que notre potentiel économique est plus important. Voilà pour la taxe professionnelle.

La variation de nos produits est aujourd'hui très inférieure, en moyenne, à ce qu'elle était dans l'avant-dernier mandat. Dans le dernier mandat, depuis la création de la TPU, en gros, les variations qui ont été, je dirai, de 0 à 3,5 % alors que, dans le mandat précédent, nous étions plutôt sur des variations de 4 à 7 %.

Les produits que nous encaissons en TP : 541 M€ Nous recevons des communes 11,4 M€ et nous reversons aux communes 212,7 M€ au titre de la TP puis nous leur reversons 16 M€ de dotation de solidarité. Tous les maires anciens en tout cas connaissent bien ce mécanisme, les nouveaux vont l'apprendre rapidement. Il s'agit, pour la Communauté urbaine, d'affecter une somme que nous votons chaque année, qui tourne autour de 16 M€, qui est reversée aux communes, d'une part, en guise d'intéressement aux implantations d'entreprises et avec un taux majoré pour les établissements classés et, d'autre part, comme dotation de solidarité, c'est-à-dire qu'en fonction de la pauvreté de la commune au sens de ses recettes fiscales ou de la pauvreté de la commune au sens de la population qui y vit, nous versons des sommes qui permettent aux communes de faire face aux besoins. Enfin, une dernière partie de cette dotation est liée à la population qui est moins péréquatrice bien sûr pour que tout le monde ait quelque chose. Il reste donc à la Communauté urbaine, sur les 541 M€ de TP encaissés, 323,7 M€, c'est-à-dire 60 % ; on reverse aux communes 40 % de la TP que l'on encaisse. Voilà ce qu'il faut savoir.

Ensuite, les relations communes-Grand Lyon sont liées aux politiques mises en œuvre et donc aux dépenses que l'on fait. Pour cela, on essaie de suivre, sur les investissements, un certain équilibre entre les équipements d'agglomération, les équipements du centre et les équipements de la périphérie, on pourrait dire "par grands tiers" pour que cela reste équilibré.

Bien évidemment, la péréquation n'est pas seulement entre les communes, elle est aussi entre les quartiers. Dans notre première couronne, il y a un certain nombre de quartiers difficiles qui bénéficient, soit par des contrats avec l'Agence nationale de développement urbain, soit par la volonté délibérée de la Communauté urbaine, d'efforts particuliers pour que l'on puisse sortir de cet encerclement. L'évolution est forte et je crois que les choses sont en train de se transformer. Il reste -bien que l'on soit aujourd'hui dans une heure de football, je prendrai une expression de rugby- "à transformer l'essai" dans ce mandat pour que l'on ait définitivement permis aux communes du premier cercle de retrouver l'attractivité du dynamisme qu'elles doivent avoir.

Bien sûr, certaines interventions sont faites sur l'ensemble de la Communauté urbaine mais avec des caractéristiques différentes. Par exemple, la collecte des déchets ou le nettoyage des espaces dépendent du type de population, du type de quartier et il y a des collectes qui sont parfois de trois fois par semaine, quatre fois par semaine, cinq fois par semaine, six fois par semaine en fonction du type d'habitat. Donc l'égalité ne veut pas dire même service mais même résultats puisque l'on essaie de plus en plus de mesurer la performance -monsieur Quignon, directeur général des services, fait de ce mot-là un des *leitmotiv* de son inflexion dans le management- ; c'est la performance qui compte et pas simplement les moyens que l'on met en œuvre, donc les résultats que l'on a.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères -pour maintenant décrire les relations financières avec les habitants et non plus avec les communes- est payée par les habitants. Elle a augmenté de 2,9 % alors que nous avons baissé en moyenne les taux de 0,5 % pour le budget précédent. Pourquoi avons-nous baissé les taux ? Parce que les dépenses de fonctionnement étaient en légère baisse et on a répercuté cela alors que, l'année précédente, on avait à l'inverse augmenté parce que le traitement des ordures avait augmenté de façon significative, à cause de la mise aux normes des usines d'incinération en particulier. Il faut jouer sur les taux en fonction de l'évolution de nos dépenses également mais, dans l'absolu, on essaie de contraindre les dépenses. L'augmentation de 2,9 % correspond à une augmentation en volume -il y a plus de logements- et, dans cette augmentation, il ne faut pas oublier les communes de Givors et Grigny.

La redevance d'assainissement, dont je rappelle qu'elle est une des plus faible en France par rapport à la redevance de l'eau : 51,2 M€. On constate une diminution de la recette de 1,5 % alors que nous avons augmenté le tarif par mètre cube. On constate -et c'est lié aux conditions climatiques en particulier mais aussi peut-être aux habitudes des habitants- que le volume d'eau a été moindre à traiter en assainissement.

Les recettes du périphérique nord rapportent 28,6 M€. Elles ont augmenté de 15 % en raison des modifications tarifaires. Le volume varie moins compte tenu des encombrements des entrées et sorties du périphérique. L'augmentation des recettes est de 3,7 %. Nous verrons plus tard que, sur ces 28,6 M€, une partie est reversée au Département et que ce n'est pas la seule recette pour la Communauté urbaine mais qui compense les dépenses de l'avant-dernier mandat.

La redevance de l'eau : 10,7 M€, soit une augmentation de 0,3 %.

Sur les services aux habitants, les services ont tenté cette année de classer les dépenses d'investissement et de fonctionnement réunies suivant les grandes thématiques politiques. On n'a pas fait le même travail sur le budget primitif ni sur le compte administratif 2006 et on n'est pas capable de donner des pourcentages exacts de variation par rapport à 2006. Cette difficulté de comparaison peut être frustrante pour les uns et les autres mais je pense que si l'on arrive à tenir des lignes politiques sur le mandat, cela permettra de davantage suivre les arbitrages politiques qui sont faits. On améliorera encore, sous d'autres aspects, l'information financière. Je crois qu'on l'a fait de manière significative dans le mandat précédent mais il y a encore du travail à fournir.

Les services ont fait un effort très important de traitement d'information pour la rendre plus accessible. Le texte de la délibération qui vous est soumis fait un effort de pédagogie et nous sommes demandeurs, avec les services, de retours -si les choses sont à améliorer et dans quel sens- pour que l'information financière soit la plus proche possible de la compréhension de chacun. Vous avez les différentes activités qui donnent le poids, relatif bien sûr, de ce que l'on fait pour les habitants.

L'entretien, la création de voiries, les aménagements de pistes cyclables représentent un poste très important : 184 M€, dans lesquels évidemment il y a des choses qui sont pour la voiture et des choses qui ne le sont pas, qui sont pour les transports en commun ; par exemple, les travaux que l'on fait, liés à un tramway, rentrent dans ces rubriques-là, qu'il faut d'ailleurs sans doute diviser. Mais, malgré nos efforts, parce que c'est nécessaire aussi, les voiries continuent de représenter un poids très important et c'est évidemment normal quand on observe le fonctionnement de notre agglomération de ce point de vue.

Les réseaux, usines et traitement des eaux usées : 115 M€ ; c'est un poste important.

La production d'eau potable : 28 M€ ; mais je rappelle que là il n'y a pas de chiffre d'affaires de l'eau payé par les habitants.

La collecte et le traitement des déchets représentent 108 M€ de dépenses, le nettoyage d'espaces publics 79 M€.

Attention ! les chiffres qui sont affichés ici sont des chiffres de charges directes, il n'y a pas des charges indirectes de frais généraux, d'amortissement ou d'intérêts d'emprunts. Donc on n'est pas dans un travail de coût complet, on est dans un chiffrage des coûts directs identifiables. Il y a le personnel, l'investissement et le fonctionnement mais on trouve inutile de répartir les frais généraux, les intérêts d'emprunts qui sont liés à des investissements que l'on fait pour ces champs-là, etc. Ce ne sont pas tout à fait des coûts complets.

Là, c'était les services de proximité pour les habitants. A côté des services de proximité, il y a tout ce qui est, même quand ce sont des dépenses de fonctionnement, de l'investissement d'une certaine façon parce que c'est pour le développement et le rayonnement de l'agglomération.

Les aménagements urbains, qu'il s'agisse des centres de village ou d'équipements de promenade sur les berges du Rhône, qu'il s'agisse de l'action économique avec des pépinières, des agents de développement ou des aides à la création d'entreprises, des dépenses d'environnement, des dépenses culturelles -puisque nous avons pris la compétence des biennales d'art contemporain et de danse dans le mandat précédent comme celle des journées du patrimoine-, tout n'est pas identifié ici, il s'agit simplement de donner un certain nombre d'informations -et le centre de congrès, évidemment, qui est indiqué aussi pour cette vitalité qu'il donne à l'agglomération-.

J'ai dit tout à l'heure que, dans les subventions, il y avait beaucoup de politiques qui n'étaient pas exercées par nous mais en notre nom par d'autres structures.

La première est le Sytral à qui nous versons une subvention de 116 M€. S'ajoutent un certain nombre de dépenses liées à l'implantation des transports ; par exemple, pour les lignes de tramway qui ont été réalisées -ce n'est qu'un exemple-, 13 M€ d'aménagements ont été payés par le Grand Lyon en conséquence de l'implantation de ces lignes de tramway.

Les déficits de ZAC ont été seulement cette année de 21,4 M€, alors que ceux qui siégeaient dans le mandat dernier savent que c'est un des postes qui avait augmenté beaucoup cette année parce que nous avons pu acheter un certain nombre de biens qui ont permis de réduire cela mais, dès l'année prochaine, le versement aux ZAC devrait atteindre entre 32 et 33 M€ et peut-être même un peu plus encore en 2009 et en 2010.

Pour le SDIS, le service départemental d'incendie et de secours, nous continuons, après les décroissements de compétence avec le Conseil général, à verser 26,1 M€, de la même façon que le Conseil général continue de participer au financement du Sytral ; je rappelle que, dans les subventions, c'est à peu près 10 % pour le Département et 90 % pour le Conseil général.

Je vous ai indiqué tout à l'heure que nous reversions une partie de nos recettes au Conseil général (nous avons là 6,6 M€) et à des organismes (10,7 M€) sur l'ensemble des 40 et quelques millions d'euros que nous versons aux organismes externes. Le détail est fourni dans le CD qui vous est donné et cela correspond à une dizaine de pages environ, chacun peut s'y retrouver.

Très fréquemment, les dépenses de personnel sont observées avec attention pour savoir s'il n'y a pas un laxisme excessif dans la gestion. Les charges de personnel s'élèvent à 191,1 M€ ; l'augmentation a été de 2 % à périmètre constant, c'est-à-dire si l'on enlève Givors et Grigny, sinon c'est 3,4 %, je crois. L'effectif moyen payé par la Communauté urbaine a été de 4 643 agents, y compris les 60 personnes de Givors et Grigny, dont je rappelle que, si elles jouent en dépenses supplémentaires, elles ont joué aussi en recettes supplémentaires par la TP, ce n'est donc pas qu'une charge supplémentaire, c'est une charge supplémentaire et une recette complémentaire. Au total, cette année, le nombre d'agents a baissé de 21 ; ce n'est pas une politique structurelle qui est affichée ici, c'est simplement dire qu'il y a une maîtrise des effectifs, une maîtrise de la masse salariale pour qu'au total on puisse ne pas avoir une augmentation trop forte de ce poste-là de dépenses.

L'évolution maintenant de quelques-unes des politiques qui ont augmenté de façon significative, avec des inflexions bien sûr pour certaines années, de 2002 à 2008, puisque je vous ai dit que c'était là la fin d'un cycle, le mandat précédent et le début d'un autre.

Pour les déplacements, nous sommes passés en gros de 115 à 141 M€, si l'on s'arrête à 2007.

Pour le développement économique, nous avons doublé. Nous sommes passés de 9 à 18,5 M€ -je passe sur l'augmentation de 2008- ; donc un doublement avec cependant un léger tassement en 2003-2004.

Sur le logement social, nous sommes passés de 8,7 à 49,6 M€ en 2008 ; + 27,8 sur le réalisé de 2007, donc une des politiques sur laquelle il y a le plus d'augmentation.

J'en viens maintenant aux investissements. Pour décrire un peu plus précisément les investissements, sachez que nous avons adopté il y a sept ou huit ans -je ne m'en souviens plus- le mécanisme d'autorisations de programme et de crédits de paiement qui donne plus de souplesse. L'autorisation de programme consiste à inscrire la totalité du coût d'un programme et donc à voter sur cette autorisation de programme. On peut dire que c'est une programmation pluriannuelle des investissements qui sont recensés et dont le travail va être incessant. Je sais l'impatience des maires devant le souhait d'avoir une nouvelle PPI. Elle sera évidemment votée au mois de novembre et, d'ici là, les discussions avec les communes seront bien sûr conduites. Le montant que l'on inscrit chaque année dans le compte administratif ce sont des crédits de paiement. Ce sont donc les factures que l'on doit payer.

Normalement, l'autorisation de programme c'est la totalité d'un programme, les crédits de paiement c'est ce que l'on paye dans l'année. Je dis "normalement" parce que cela suppose une prévision, que l'on fait de mieux en mieux. Je rappelle que l'on a réalisé et acheté il y a quelques années un logiciel très intéressant qui s'appelle Phyfi (physique et financier) et cela permet de suivre les délais de réalisation d'un programme et le montant des encaissements et des paiements liés à ce programme.

Bien évidemment, vous savez tous, puisque vous êtes dans des communes, qu'entre ce que l'on veut faire en investissement et ce que l'on réalise, même en crédits de paiement, il peut y avoir des décalages.

Le vote des AP, autorisations de programme, est encadré par la réglementation, c'est-à-dire que nous devons dire chaque année quel est le montant total des AP. Nous allons voir cela tout de suite après.

Le montant des autorisations de programme est évidemment aussi important que le budget annuel puisqu'il est lié à notre capacité financière. On l'a voté pour la période 2008-2013, je ne me souviens plus du contenu de la diapositive. Puisque l'on a déjà voté ce qui était pour 2008-2013, vous pouvez donc rentrer chez vous, c'est fini, revenez en 2014 ! Le montant des investissements -je vais le nuancer évidemment- doit entrer en effet dans une capacité financière.

Dans une période 2002-2007, on a estimé que la charge nette -ce que l'on appelle la charge nette c'est le total des investissements moins les subventions que l'on encaisse- pouvait être de 1 528 M€. On a réalisé cela à 95 % pour l'ensemble de la période.

Pour la période 2008-2013, nous avons déjà délibéré pour dire que nous retenons 1 950 M€ pour le mandat prochain. C'est évidemment un montant indicatif parce que la loi nous contraint à voter une capacité financière. Donc ces 1 950 M€ ont résulté de ce nous avons fait dans le mandat précédent, de l'évolution des prix, de l'autofinancement et de ce qui paraissait possible pour le mandat prochain, donc le mandat que nous commençons ensemble. Mais c'est seulement fin 2008 que nous délibérerons sur la capacité financière de 2009-2010 et, chaque année, nous allons délibérer sur la capacité financière des six ans qui suivent -d'ailleurs c'est 2014, c'est une faute de frappe, il faut lire 2009-2014 sur cette diapositive- et, l'année d'après, nous délibérerons sur 2010-2015, etc., en total -glissons !-

Donc il ne faut pas que les élus se sentent pris comme si c'était décidé, cela ne l'est pas, même si bien évidemment -c'est peut-être indiqué dans une diapositive après- nous avons déjà engagé un certain nombre d'opérations pour environ 700 M€ et qui ne sont plus à décider par nous puisque c'est voté. Mais à l'inverse, dans ce mandat, nous voterons un certain nombre d'opérations qui seront sur le mandat d'après ; chacun comprend que les investissements ne s'arrêtent pas aux échéances électorales.

Les autorisations de programme votées en 2007 ont été de 392,9 M€ et les autorisations de programme votées depuis 2002 de 2 220 M€ -là, je suis bien en autorisation de programme-

Donc penser à chaque fois qu'autorisation de programme ne veut pas dire ce que nous avons dépensé dans le mandat mais ce que nous avons voté pour être réalisé dans une période, les crédits de paiements c'est ce que nous voulons payer dans une période ; c'est toujours une gymnastique qu'il faut faire dans sa tête pour parler de ce que l'on veut -je ne peux pas lire les petites lettres donc on va les passer, je n'ai pas le courage de les lire et j'ai déjà été long-

Les crédits de paiement entre 2002-2007 : 1 500 M€. 292,2 M€ ont été versés en 2007 et -ce que j'indiquais- il reste à payer environ 770 M€ sur les prochaines années pour des opérations déjà lancées, qui sont donc les opérations engagées.

Je viens à la dette : cette année, les emprunts réalisés ont été de 199,7 M€, inférieurs à ce que nous avons prévu soit -je le dis de mémoire mais ce n'est pas le chiffre exact- 240 M€. L'encours de la dette, au total, est passé de 1 039 M€ en 2002 à 1 198 M€ fin 2007, c'est-à-dire 160 M€ de plus -une diapositive suivante montre l'évolution de la dette-. C'est ce que nous avons programmé. Evidemment, il faut dire que, de 2002 à 2007, de 1 039 à 1,198 M€, on a réalisé 1 450 M€ d'investissements, avec 160 M€ de dettes supplémentaires. Donc vous voyez que l'autofinancement a été très significatif puisque l'on a pu financer l'essentiel de nos investissements en ne croissant que très modérément la dette, ce qui fait que la Communauté urbaine reste une des collectivités faiblement endettée et inférieure à la moyenne des communautés urbaines.

Les intérêts de la dette ont atteint 44,2 M€ en 2007, soit en augmentation de 11 % -même si ce pourcentage n'a pas été écrit- par rapport à l'année dernière. C'est évidemment deux facteurs : d'une part, les intérêts de la dette mais ils augmentent évidemment sur les emprunts nouveaux, pas sur le stock, sauf quand on a des emprunts variables. On a à peu près une stratégie d'emprunts à taux variables. J'ai demandé à madame Perraudin les pourcentages d'emprunts : 59 % à taux fixe et 49 % à taux variable. Donc évidemment, suivant l'évolution, même quand il y a un taux variable -il y a évidemment un certain nombre de dispositifs de garanties qui font que le risque est limité-, augmentation du taux et augmentation du montant de l'emprunt. Il n'empêche que l'on peut penser que, dans les prochaines années, nous continuerons à avoir une remontée des taux ; en tout cas, c'est ce qui est annoncé sur toutes les radios, ce matin encore mais c'est difficile de dire sur six ans ce qui va se passer en termes d'évolution des taux.

Par contre, en évolution du montant d'emprunt, il est logique que, contrairement au mandat dernier où nous avons eu des baisses d'emprunts certaines années parce que l'on avait moins investi en début de mandat, nous ayons une augmentation progressive de l'emprunt au cours du mandat mais sur des niveaux raisonnables. On peut s'endetter un petit peu plus et il faut s'attendre à ce qu'il y ait un peu plus d'emprunts et donc un petit peu plus d'emprunts donc un peu plus de taux. Regardez l'évolution de la dette de 2002 à 2007 : on est passé de 1,039 M€ à 998 M€, niveau le plus bas. En 2002, 2003 et 2004, on a réalisé à peu près la moitié des investissements réalisés en 2006 et 2007, moins d'investissements, moindre coût à l'emprunt, alors qu'en fin de mandat, davantage d'emprunt, 1 178 M€ qu'il faut ramener aux investissements réalisés ; de ce point de vue, personne ne critique notre endettement.

L'annuité de la dette, intérêts et amortissements, d'une façon pas complètement symétrique avec le niveau des emprunts parce que les taux d'intérêts et les montants de souscription d'emprunts jouent ; de ce point de vue, l'année 2005 a été une année creuse.

Si l'on donne quelques soldes de gestion pour mesurer la situation financière -je vous donne les chiffres de 2002 à 2007-, l'année 2006 a été moins favorable ; de 2002 à 2007, le solde de gestion a augmenté de 258 M€ à 307 M€. L'épargne de gestion c'est l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement avant la déduction des intérêts sur emprunt. La ligne suivante c'est, après la déduction des intérêts sur emprunt, la différence entre épargne de gestion et autofinancement. L'autofinancement est ce qui nous reste par notre gestion courante, c'est ce qui mesure le plus l'efficacité de notre gestion ; on est passé de 209 M€ à 263 M€ dans le mandat précédent -on est toujours resté au-dessus de 200 M€ dans le mandat précédent, sauf erreur de ma part-, avec une augmentation sensible, l'année 2006 étant un peu moins favorable, mais, globalement, on est resté à des niveaux très élevés.

L'épargne nette : le passage de l'autofinancement brut à l'épargne nette c'est lorsqu'on rembourse le capital de l'emprunt. Le remboursement du capital fait qu'il nous reste 162 M€ en 2007 (112 M€ en 2002) ; c'est bien mais je trouve ce solde intermédiaire de gestion moins intéressant que l'autofinancement car, suivant les dates de remboursement, suivant la politique adoptée, on peut avoir une épargne nette qui chute une année sans que cela soit gênant.

Nous nous sommes donné un certain nombre d'années -c'est ce que l'on appelle des "ratios prudentiels"-, ce que l'environnement

financier considère comme normal, c'est-à-dire qu'une collectivité qui ne consacre pas plus de 20 % de ses dépenses de fonctionnement au remboursement du capital et aux intérêts n'a pas de risque. Nous sommes passés d'un pourcentage de 16 % en 2002 à 12 % en 2007 ; cela signifie que si l'on fait le rapport intérêts plus remboursement de la dette par rapport à nos recettes réelles de fonctionnement, nous arrivons à 12 %. Nous nous sommes donné 20 % comme norme maximale, comme plafond à ne pas dépasser. Nous en sommes loin et c'est pour cela que, même si l'on remonte légèrement au-dessus des 12,2 %, on a encore de la marge pour arriver à 20 % et même aux 16,3 % de l'année 2002. Il est vrai que le montant de cette année était un peu exceptionnel car il y avait eu des emprunts importants pour le périphérique.

Après les ratios prudentiels, la capacité de désendettement, deuxième ratio qui mesure le rapport entre la dette et l'autofinancement. Si l'on divise la dette par l'autofinancement, on trouve un certain nombre d'années et il faudrait passer 4,6 ans de notre autofinancement pour rembourser la totalité de notre dette. Bien entendu, cette petite énumération ne fait pas le total de l'ensemble des 240 M€ que nous versons aux organismes externes sur les 1 100 M€ de dette. Nous sommes partis de cinq années complètes en 2002, le point creux a été 4,1 et nous sommes à 4,6 et le plafond que nous nous sommes donné est de huit ans. Nous sommes très en-dessous des huit années d'autofinancement pour rembourser la totalité du capital.

Donc, de ce point de vue, disons que le point de départ de la Communauté urbaine est satisfaisant et qu'évidemment, notre capacité d'emprunter existe. Notre niveau d'épargne est important mais il y a deux difficultés à venir : bien évidemment, les charges de la dette seront un peu plus lourdes -je l'ai dit tout à l'heure- ; les besoins à assurer, les investissements souhaités par le Grand Lyon en général et par les communes d'une façon plus spécifique sont des demandes très importantes, donc augmentation de la dette, services à assurer en privilégiant toujours le besoin de rayonnement de notre agglomération et la qualité des services de proximité qu'il faut assurer dans un contexte de situation économique qui n'est pas très favorable. On a vu l'argent supplémentaire qu'il a fallu pour le logement dans les années précédentes.

Je ne veux pas dire le mot "crise" mais, potentiellement, la crise financière mondiale a des retombées sur notre territoire ; on n'est évidemment pas un village gaulois et donc la situation est tendue. Cela veut dire que l'évolution en toile de fond des relations entre les collectivités locales et les communautés urbaines, en particulier avec l'Etat, est assez décisive. Ce que nous avons dit tout au long du mandat dernier, et qui n'a pas donné lieu à évolutions sensibles, c'est que les relations entre l'Etat et les collectivités ne vont pas, les pactes sont dénoncés mais il y a instabilité et le mode de financement ne convient pas ; tout le monde est d'accord sur ce point d'ailleurs, quelles que soient les étiquettes politiques.

Mais les choses ne se transforment pas vite. Chacun sait qu'il faut une réforme de la fiscalité locale, que la taxe professionnelle comme les impôts ménages sont inadaptés et ne correspondent pas à ce qui est nécessaire dans un monde qui n'est pas tout à fait celui de l'époque où l'on a créé, au début du siècle précédent, les "quatre vieilles" ; elles sont encore plus vieilles et plus inadaptées, même s'il y a eu des réformes diverses depuis -et certaines réformes ont d'ailleurs accentué les difficultés au lieu de les atténuer-.

L'évolution des compétences et de l'organisation territoriale est aussi une toile de fond qu'il faut prendre en compte, qui ne

concerne pas simplement l'Etat mais aussi les relations avec les communes. Qu'est-ce que l'on doit faire ? Qu'est-ce qui se fait dans les communes ? Qu'est-ce qui se fait dans la Communauté urbaine ? Chacun comprend bien que ce sont des sujets qui ont avancé mais qui doivent encore évoluer -je ne dis pas "plus vite" car ce n'est pas une question de vitesse qui est importante- : comment on assure les services à la population, comment on fait pour être le plus économe possible, le plus efficace possible et pour que tous les habitants de cette agglomération bénéficient de façon égalitaire du service public, ce qui est la définition même du service public.

En conséquence, plus que jamais, nous avons à exercer une nécessaire sélectivité pour les investissements, nous avons à maintenir les financements, donc à faire que les dépenses de fonctionnement n'augmentent pas plus que nos recettes quelle que soit l'évolution des recettes et compte tenu de la rigidité des dépenses. C'est évidemment difficile et, en conséquence, tous les outils qui nous permettent de maîtriser les dépenses de fonctionnement qui ont été mis en place de façon significative dans le mandat précédent mais qu'il faut encore accentuer sont les clés du mandat que nous démarrons.

J'ai terminé. Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne, pour ces explications comme d'habitude très claires et aujourd'hui très didactiques pour les nouveaux. Je crois qu'ils auront bien apprécié tous les histogrammes.

Donc, la conférence des présidents a retenu les interventions suivantes : cinq minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Mes chers collègues, notre assemblée est appelée à délibérer sur le compte administratif 2007 ainsi que sur un certain nombre de rapports qui lui sont directement rattachés.

Ces rapports peuvent être regardés comme le dernier acte de la mandature précédente. Pour notre part, nous préférons les considérer comme le point de départ d'une nouvelle phase de développement de notre agglomération. C'est en effet à partir de la situation financière décrite dans le compte administratif que nous pouvons apprécier le degré de faisabilité de nos ambitions affichées.

Très schématiquement, je crois que nous pouvons résumer l'état des finances de notre collectivité à travers deux constats.

Le premier constat, malheureusement récurrent et qui est commun à toutes les collectivités territoriales de France, c'est que nous nous mouvons dans un contexte financier national extrêmement contraint. Pour illustrer ce propos, je ferai deux observations qui recourent d'ailleurs celles que le président Darne vient de faire dans son exposé liminaire. D'une part, en dépit des grandes déclarations de principe, l'autonomie financière des collectivités ne cesse de se dégrader et, d'autre part, les concours de l'Etat, c'est-à-dire les dotations de fonctionnement et les compensations fiscales évoluent à un rythme inférieur à l'inflation, du fait des difficultés budgétaires de l'Etat. Ces deux éléments cumulés se traduisent par une situation paradoxale qui fait que les collectivités sont de plus en plus dépendantes de l'Etat mais que l'Etat est de moins en moins prodigue.

Le second constat que l'on peut dresser c'est que, nonobstant les contraintes que je viens d'évoquer, la situation financière de notre collectivité est globalement positive. Un certain équilibre a été trouvé au fil des ans entre fiscalité, recours à l'emprunt

et autofinancement. Cet équilibre nous laisse des marges de manœuvre pour l'avenir, à condition naturellement que nous introduisions plus de rigueur encore dans un certain nombre de domaines.

Alors, sans empiéter sur le débat que nous aurons à l'occasion de la prochaine discussion budgétaire, je voudrais simplement esquisser les pistes qui, de notre point de vue, devraient être explorées prioritairement.

La première piste est relative à notre gestion financière interne. Elle consiste à intensifier nos efforts pour limiter la croissance des dépenses de fonctionnement afin d'accroître encore l'autofinancement et donc d'accroître notre volume d'investissements. Il s'agit notamment de répondre aux importants besoins qui se manifestent en termes d'infrastructures de communication. Cet objectif nécessitera de mettre en place une procédure d'évaluation de nos politiques. Il devra aussi conduire à rechercher et à conclure de nouveaux partenariats avec le secteur privé.

La seconde piste, pour l'avenir, est de nature institutionnelle. Il s'agit de donner un nouveau cadre à la gouvernance de notre métropole. J'ai eu l'occasion de défendre cette position ici à de nombreuses reprises et je ne peux que me féliciter, monsieur le président, que cette préoccupation soit aussi la vôtre et qu'un certain nombre de vos vice-présidents aient reçu délégation dans ce domaine.

Naturellement, je n'ignore pas qu'une nouvelle gouvernance métropolitaine ne pourra se faire que dans le cadre d'une profonde réforme institutionnelle visant à transformer radicalement l'organisation territoriale de notre pays. Mais, en ce domaine, deux événements récents peuvent légitimement nourrir nos craintes :

- le premier événement c'est le contenu de la révision constitutionnelle en cours qui fait l'impasse sur toutes les questions liées à l'organisation des pouvoirs décentralisés ;

- le second événement réside dans le fait qu'un ministre a été nommé spécifiquement pour s'occuper du statut du Grand Paris et qu'une telle initiative en dit long sur la considération que l'on peut avoir pour le développement des grandes métropoles régionales et, plus généralement, pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Monsieur le président, vous disposez d'une légitimité incontestable issue du suffrage universel et vous pouvez compter, ici, au sein de cette assemblée, sur le soutien d'une très confortable majorité. Vous avez donc tous les atouts en main pour faire de notre agglomération une entreprise qui gère avec rigueur, une entreprise qui privilégie l'investissement et l'innovation, une entreprise qui se bat pour obtenir les moyens institutionnels et financiers lui permettant de se hisser au niveau des grandes métropoles européennes, une entreprise qui inscrit sa réflexion prospective à l'échelle de la métropole.

Pour notre part, c'est à l'aune de ces objectifs que nous jugerons l'action de l'exécutif communautaire. Et, pour bien montrer qu'il s'agit aujourd'hui d'un point de départ et pour bien montrer que nous n'avons aucun a priori contraire, notre groupe votera l'ensemble des rapports qui nous sont présentés dans le cadre du bilan comptable de l'exercice 2007.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Barthélémy, et vous avez parfaitement respecté votre temps de parole ; donc si tous les orateurs pouvaient faire de même, je crois que ce serait bien.

Maintenant, trois minutes pour le groupe Radical de gauche, Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, chers collègues, il est de bon ton de dire chaque année que le compte administratif constitue la photo de l'exécution budgétaire et de la situation financière de notre collectivité et, dans le Grand Lyon, si les années se suivent, elles se ressemblent avec plusieurs satisfecits à mettre en exergue pour 2007 :

- l'intégration réussie des communes de Grigny et de Givors qui démontre la réalité de la dynamique engagée lors du dernier mandat ;

- l'exécution budgétaire à hauteur de 94,68 % -on est précis- par rapport au budget primitif, ce qui signifie à la fois que la construction du budget était réaliste et que, par ailleurs, l'exécutif précédent a su le mettre en œuvre en respectant le cadre fixé ;

- puis il y a aussi les politiques régaliennes de la Communauté urbaine que sont la voirie, l'assainissement et l'eau, la propreté, le logement, les transports urbains et on voit qu'elles ont très correctement évolué, avec principalement l'action économique qui est devenue très prégnante et prospective dans l'agglomération, même si on peut regretter quelques retards dans les dépenses d'investissement pour la réalisation de certains programmes liés au plan de compétitivité.

L'action économique est prépondérante dans notre agglomération, dans notre politique et, à une période où nos concitoyens vivent depuis plusieurs années une baisse de leur pouvoir d'achat et où notre pays est confronté à un véritable problème de redistribution, je pense qu'il faut rappeler qu'avant de redistribuer les richesses, il faut penser à les créer et, à cet égard, c'est ce que le Grand Lyon, à son niveau, réussit pleinement.

Sur l'analyse financière proprement dite de ce compte administratif, même satisfecit : le Grand Lyon génère un autofinancement brut de 263 M€ avec une épargne nette consolidée de 161 M€. Cela amène une capacité de désendettement stable de 4,6 ans et on sait très bien que 4,6 années est un ratio excellent qui laisse à penser que nous avons quelques marges en réserve pour les années à venir.

Alors, devant de tels chiffres, il est tout de même indécent d'entendre par exemple le ministre du budget Eric Woerth dire que le déficit du pays se creuse de la faute des collectivités territoriales et de leur gestion. J'allais dire à monsieur Woerth qu'il vienne suivre un stage rue du Lac, cela ne lui fera pas de mal. Surtout que la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat -et mon collègue Barthélémy le rappelait-, de 323 M€ en 2007, progresse de 0,9 % par rapport à 2006, soit un montant inférieur au taux de l'inflation. Cela s'appelle un désengagement larvé ! Pire -et le rapport est explicite sur ce point-, la croissance annuelle moyenne de la dotation d'intercommunalité par habitant entre 2002 et 2007 est inférieure à 1,3 %. Sur la même période, l'inflation a été en moyenne de 1,8 % par an. Ces évolutions divergentes conduisent donc à une réduction progressive du pouvoir d'achat par le concours financier de l'Etat. C'est aussi cela la réalité des chiffres et c'est aussi avec ceux-là que le budget 2008 que nous avons monté en janvier dernier prend tout son sens et nous montre le chemin à suivre pour rester réaliste et remplir la mission que nous ont confiée les habitants du Grand Lyon.

Pour conclure, monsieur le président, chers collègues, je pense qu'il faut qu'on agisse sur trois leviers... -c'est peut-être l'équipe de France qui a marqué un but, je ne sais pas.- :

- le premier levier est certainement de poursuivre la très raisonnable augmentation de la pression fiscale pour se donner quelques marges de manœuvre afin de poursuivre l'élan engagé ;

- le second levier c'est la rigueur : les membres de l'exécutif doivent veiller sans relâche à ce que les politiques mises en place ne deviennent pas budgétivores ;

- le troisième levier demeure celui de l'imagination politique et de la réalité d'agglomération, notamment en matière de nouvelles compétences. En effet, nous pensons que notre agglomération ne devra pas être frileuse, notamment en matière d'infrastructures culturelles ou sportives, en matière de recherche, d'enseignement supérieur, et qu'il faudra se donner les marges de manœuvre nécessaires -comme on le disait- pour poursuivre la dynamique et l'élan insufflé par le précédent mandat.

Pour conclure, le groupe Radical de gauche, Grand Lyon demain se reconnaît pleinement dans les résultats de ce compte administratif qu'il approuve dans toutes ses dispositions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Braillard. Je donne la parole au groupe GAEC pour cinq minutes d'intervention.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, le compte administratif 2007 -et je ne serai pas très original en cela- est le dernier du précédent mandat dont il solde les comptes -si l'on peut dire- et en même temps -je ne l'opposerai pas- le socle du mandat 2008-2014.

La première question à se poser est : le plan de mandat est-il respecté ? La réponse est à l'évidence oui avec un taux de réalisation des investissements 2007 de près de 71 % et un montant total d'investissements supérieur au précédent mandat. Les comptes consolidés font apparaître un autofinancement financier, des ratios prudentiels plus que respectés. Le service de la dette à 12,2 % pour un maximum de 20 % est très honorable pour la dernière année, qui est -nous le savons tous-, dans un cycle budgétaire de mandat, la plus chargée en investissements et en emprunts. La capacité de désendettement à 4,6 ans est elle aussi très largement en deçà des limites que nous nous sommes données collectivement.

Beaucoup de collectivités nous envient ces résultats et je ne parle pas bien entendu de l'Etat qui a des résultats catastrophiques et prétend donner des leçons aux collectivités. Nous l'avons fait avec des investissements utiles, inégalés, dans un contexte national difficile, avec une dotation de fonctionnement qui ne progresse que de 1,1 % hors Givors et Grigny et une compensation de taxe professionnelle qui baisse de 3,42 %. L'Etat n'en finit pas de transférer des charges aux collectivités et d'amputer ses dotations. Il voudrait aller encore plus loin avec les projets de réforme de la taxe professionnelle alors que le pourcentage de nos recettes lié à la fiscalité décroît dangereusement, avec un risque évident de perte d'autonomie de notre collectivité et de déconnexion complète de la vie réelle de l'agglomération et de ses réalités économiques. Les chiffres ont été rappelés par le président Darne.

Au total, le budget de fonctionnement est maîtrisé et les engagements politiques respectés, notre groupe votera donc le compte administratif 2007.

Je remarquerai cependant en particulier le fait que, comme le rapport l'indique page 16, pour l'eau comme pour la collecte des déchets, les recettes sont supérieures aux dépenses en

prenant en compte à la fois la part de l'usager, les taxes et les subventions. Il faudra prendre en compte ces données, dans la réflexion stratégique à venir sur la politique des déchets par exemple.

On peut aussi relever également je crois la réussite de l'intégration de Givors et Grigny qui peut donner des idées à d'autres collectivités proches.

Plus globalement, le socle solide assuré par les résultats 2007 va nous permettre d'envisager le mandat à venir avec un peu de sérénité, même si la conjoncture économique, politique nationale et internationale sont inquiétantes. Nous devons à la fois être ambitieux pour l'agglomération et ses habitants et respecter nos ratios budgétaires. Nous souhaitons pour l'avenir une mise en œuvre renforcée de nos priorités sur le logement social et le respect du plan local de l'habitat face à la crise du logement -je crois qu'on peut l'appeler ainsi-, le développement des transports en commun et la réalisation de l'agenda 21 pour faire face à la crise écologique, le soutien à la dynamique économique au profit de l'emploi et du développement durable de l'agglomération, toutes priorités qui devront se retrouver dans les décisions à venir.

Permettez-moi de terminer par un remerciement aux services pour le travail réalisé et la qualité globale du service public car, si nous sommes très attentifs à l'investissement, il ne faut pas oublier que les dépenses de fonctionnement ne sont pas inutiles et participent à la vie de la cité, comme Jacky Darne l'a montré tout à l'heure pour les services du nettoyage par exemple, la voirie et les autres réalisations. Il n'y aurait pas de réalisation du plan de mandat en termes d'investissements sans les hommes et les femmes qualifiés et mobilisés autour de ces objectifs et du service aux usagers. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Fournel. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci. Chers collègues, un élément de contexte national tout d'abord : sous le titre "Les collectivités locales appelées à participer à l'effort national", le Gouvernement a transmis, dans le *Figaro Economie* du mercredi 28 mai dernier, un message ferme aux élus locaux, leur enjoignant de participer à l'effort de réduction des déficits publics. C'est oublier que, selon les critères de Maastricht, seuls 97 milliards d'euro de dette publique incombent aux collectivités sur un total de 1 210 milliards.

Ainsi, dire que les collectivités sont de mauvais élèves est erroné : sur 5 781 € d'impôts prélevés par habitant chaque année, 78 % incombent à l'État ; tant en valeur absolue qu'en proportion, l'État prélève plus et s'endette plus. Avec 1 326 € de dépenses annuelles par habitant contre 4 534 pour l'État, le Grand Lyon ne pèse que pour environ 15 % des dépenses publiques consolidées sur son périmètre.

Notre compte administratif est satisfaisant. L'endettement a augmenté dans des proportions prévisibles avec l'entrée de différents projets du plan de mandat en phase de travaux mais reste très en-deçà des ratios prudentiels avec une capacité de désendettement à 4,6 années. Le taux d'endettement de 12 % est bien inférieur aux 20 % acceptables que vous nous avez mentionnés, monsieur le vice-président.

Mais le contexte mondial dans lequel nous entrons est porteur de risques qui amènent à relativiser ce satisfecit apporté au Grand Lyon. Dans quel monde voterons-nous notre budget 2010 ?

Les ressources fossiles se raréfient, les gaz à effet de serre perturbent le climat, l'alimentation de demain n'est pas assurée, environnement et biosphère sont pollués et appauvris, les inégalités sociales explosent et une crise financière mondiale menace. Ces éléments de contexte trop brièvement résumés montrent bien que la bonne santé financière du Grand Lyon est une condition nécessaire mais bien insuffisante face aux objectifs qu'il nous faut collectivement atteindre pour prendre le véritable chemin du développement durable, d'un développement partagé par tous sans compromettre celui des générations futures.

Au-delà de ces grands sujets, je voudrais souligner différents points.

Avec 20,09 % du taux de taxe professionnelle contre 22,44 % de moyenne pour les communautés urbaines, le Grand Lyon est donc dans les communautés urbaines qui ont les taux les plus bas. On peut donc s'interroger sur une éventuelle hausse voire sur une différenciation sur des critères de développement durable pour les entreprises, par exemple, si cela n'est pas encore légalement possible, cela pourrait constituer une piste pour la grande réforme fiscale dont chacun pense qu'elle est nécessaire.

En revanche, la dotation de compensation de la part salaires des bases de la taxe professionnelle versée par l'Etat subit encore une décote cette année, avec une indexation qui ne compense pas l'inflation.

La réforme de 2007 qui institue le plafonnement de la TPU à 3 % de la valeur ajoutée des entreprises pénalise notre collectivité et obère ses marges de manœuvre futures.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, quand elle augmente, elle augmente aussi moins vite que l'inflation et moins que les années précédentes.

Ne faut-il pas considérer pourtant comme des priorités budgétaires les dotations aux collectivités dont les responsabilités sont croissantes dans bien des domaines ?

Rappelons qu'un rapport parlementaire récent, fait par des parlementaires de la majorité présidentielle et de l'opposition, identifie les niches fiscales à un montant de 73 milliards d'euros qui pèsent annuellement et qui évidemment entament d'autant les possibilités de dotations aux collectivités.

Sur le plan des recettes propres des services urbains, de bonnes choses avec l'augmentation des recettes liées à la collecte sélective et notamment la vente des matériaux collectés. Cette augmentation est due à l'amélioration du tri et nous donne donc des perspectives intéressantes si l'on consolide ces évolutions puisque l'on pourrait avoir, outre une amélioration sur le plan de l'environnement, une augmentation des recettes par la vente d'autres matériaux. Donc on aurait des marges de manœuvre.

Enfin, concernant l'augmentation des recettes du péage du périphérique nord due à un accroissement des tarifs et à une stabilisation des trafics, ces chiffres sont peut-être intéressants sur le plan financier mais nous interrogent néanmoins par rapport aux objectifs du plan de protection de l'atmosphère qui prévoit une baisse de la pollution de 40 % d'ici 2010 et qui nécessite donc une baisse globale de la circulation. Donc on ne peut se satisfaire d'une stabilisation du périphérique, il faut regarder l'ensemble de la circulation.

Sur le front des investissements, il faut souligner le maintien des efforts sur le logement social et le foncier à un niveau élevé,

même si nous regrettons le retard pris dans la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage. Au total, sur le logement, avec 18 M€ pour l'action foncière, 4 M€ pour l'aide à la pierre, 5,3 M€ pour les bailleurs sociaux pour environ 2 000 logements par an, ces résultats sont intéressants mais encore loin de ce qu'il faut faire pour enrayer la crise. On pourrait envisager la création d'un établissement public foncier, apte à lever la taxe locale d'équipement et nous proposons d'étudier cette solution.

Pour les transports en commun et les modes doux, des réalisations incontestables mais là-aussi à un niveau encore insuffisant.

De façon générale, les ambitions du mandat qui s'annoncent sont importantes, notamment intégrer dans nos conventions avec les bailleurs sociaux la rénovation thermique des bâtiments, tripler le budget des modes doux, poursuivre et amplifier les réalisations en matière de transports en commun, en particulier avec des lignes de rocade, préserver les espaces naturels et agricoles, poursuivre l'action foncière.

C'est bien dans cette direction que nous allons choisir d'aller avec vous, monsieur le président, et que nous voterons ce compte administratif 2007.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Cinq minutes pour le groupe Centriste et Démocrate.

M. VINCENT : Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur le compte administratif 2007 du Grand Lyon qui retrace l'exécution du budget 2007 voté lors de la mandature précédente.

Que devons-nous retenir de l'exécution de ce budget ?

Je dirai qu'au niveau des recettes en investissement, le taux de réalisation est de 70 % et qu'il est finalement très convenable.

Quant aux dépenses d'investissement, je dirai que le taux de réalisation peut être aussi considéré comme convenable, même si, au niveau du fonctionnement, le taux de réalisation pourrait être amélioré.

Quant à l'autofinancement, à savoir l'épargne nette, elle diminue par rapport au compte administratif 2006, même si, au cours de la mandature, il a pu augmenter. Il y a lieu d'analyser pourquoi.

En effet, les ressources des communautés urbaines proviennent essentiellement de la taxe professionnelle unique, de la dotation globale de fonctionnement, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des emprunts et des produits des services. Au cours de la mandature passée, le taux de la taxe professionnelle n'a pas varié et donc est resté extrêmement raisonnable. L'Etat a diminué l'assiette de cette taxe et la dotation de compensation n'a progressé que de 0,97 %, deux fois moins que l'inflation constatée. Il en est de même pour la DGF et on ne peut constater qu'une diminution des concours financiers par rapport à 2006.

Je parlerai de "grippage" du levier fiscal, lié essentiellement à la réforme de la taxe professionnelle. Son entrée en vigueur en 2007 entraîne une réduction de moitié de la croissance du produit de cet impôt. N'y a-t-il pas mieux au niveau du Parlement de réfléchir à la déliaison des taux et de faire en sorte que les collectivités tels que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le Grand Lyon puissent disposer d'une autonomie financière et qu'ils puissent librement fixer le taux de taxe professionnelle.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, si celle-ci a progressé de 1,9 %, il nous semble qu'à terme, le produit de cette taxe puisse financer la totalité des dépenses de collecte et de traitement des déchets et, si nous voulons avoir une politique active en matière de développement durable, l'institution de la redevance en matière d'enlèvement des ordures ménagères serait plus équitable et plus efficace pour diminuer la production de déchets.

Quant à la dette, il y a lieu d'être vigilants. Il est vrai que les ratios prudentiels sont respectés. Cependant, nous subissons aujourd'hui la hausse des taux d'intérêts, ce qui réduira malheureusement, à terme, notre capacité d'emprunt.

Quant aux produits des services, issus principalement de la redevance perçue au titre de l'assainissement et des raccordements à l'égout, ceux-ci doivent avant tout couvrir les dépenses des services et ces produits doivent être améliorés grâce à une gestion toujours plus rigoureuse aussi.

Concernant les dépenses, les dépenses de personnel, si elles n'ont augmenté que de 2 %, doivent aussi être limitées car, bien évidemment, notre devoir est d'optimiser au maximum nos services en régie.

Je rappellerai tout de même que le Grand Lyon est avant tout une collectivité qui génère de gros investissements. Pour ma part, je me pose la question : les communautés urbaines conserveront-elles encore leur réputation de locomotives du développement local ? Les performances élevées de la dernière mandature seront difficiles à réitérer.

Les dépenses d'équipement du Grand Lyon, de même que celles des communes, génèrent une activité économique d'importance sur le territoire. C'est donc faire un mauvais procès aux collectivités locales lorsqu'on les accuse d'augmenter les déficits. Nous n'avons aucun déficit de fonctionnement et l'investissement est assuré avant tout par l'emprunt et l'autofinancement, c'est-à-dire grâce aux économies générées sur les dépenses de fonctionnement.

Ne l'oublions pas, un gros effort a été fait, il faut le reconnaître, au niveau des transports, au niveau de la voirie, de la collecte des déchets, de l'aménagement urbain, du logement, du développement économique.

Le groupe Centriste et démocrate du Grand Lyon sera vigilant quant au maintien de la capacité d'investissement de notre établissement pour faire en sorte que nos communes puissent améliorer le logement, les voiries et développer l'activité économique. Nous savons que l'Etat doit réduire ses déficits mais cela ne doit pas se faire au détriment de nos communes et notre EPCI qu'est le Grand Lyon. C'est pourquoi nous avons des choix à faire afin que nos communes ne soient pas sacrifiées. Dois-je rappeler que l'investissement réalisé par les communes permet aux entreprises de se développer et que nous participons à la formation de capital brut ?

La période qui s'ouvre pour les communautés urbaines s'annonce d'autant moins faste que le contexte a changé. Des signes inquiétants se font jour puisque les concours de l'Etat vont encore diminuer. Nul ne semble capable d'annoncer comment la DGF évoluera. Le 24 avril devait se réunir une nouvelle instance nationale de concertation entre les collectivités locales et clarifier les compétences ; cette conférence nationale a été annulée et reportée à juillet sans explication. On devine -c'est une rumeur- qu'à partir de 2009, la DGF sera indexée sur l'inflation seulement et plus sur la croissance du produit intérieur brut.

Pour préparer les esprits à cette réduction de la DGF, le Gouvernement multiplie les petites phrases, accusant les collectivités locales d'être responsables du déficit public, ce qui est globalement faux, à l'exception peut-être des conseils régionaux. Par ailleurs, il est indéniable que les budgets locaux sont mieux gérés que celui de l'Etat, proximité oblige.

Cela ne dédouane donc pas le Grand Lyon de poursuivre ses efforts afin de contenir les dépenses de fonctionnement et davantage centrer les investissements dans les domaines de la voirie, l'eau, l'assainissement, la collecte et la gestion des déchets et de tout ce qui concourt au développement durable.

Quant à la clarification des compétences, il faut la poursuivre mais pas au détriment de nos communes alors qu'elle a davantage profité à la ville centre, que ce soit en matière culturelle, comme les biennales de la danse ou en matière d'entretien du patrimoine culturel. Au début de la précédente mandature, le groupe Centriste et démocrate avait proposé que le Grand Lyon ait la compétence dans le domaine des piscines. Nous regrettons que cette proposition n'ait pas été retenue ; peut-être qu'en ce début de nouvelle mandature, il y a lieu à nouveau d'y réfléchir et d'y donner suite.

Al'aube de cette nouvelle mandature, il ya lieu, dès le budget 2009, d'établir une projection financière afin de rappeler quelles sont nos capacités d'emprunt, notre capacité d'investissement et de terminer si possible notre part d'autofinancement afin que notre collectivité, si nous voulons un développement harmonieux de notre territoire communautaire, puisse établir un nouveau plan de mandat qui prenne en compte les projets de nos communes, de même que les grandes infrastructures que notre établissement public de coopération intercommunal doit réaliser.

Le groupe Centriste et démocrate du Grand Lyon approuve ce compte administratif 2007 en entendant rester vigilant sur les investissements à venir et tient aussi à remercier les services pour la qualité de leurs documents. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne pour trois minutes d'intervention.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. L'examen du compte administratif de nos budgets consolidés est pour notre assemblée un moment sinon de certitude mais tout du moins de vérité, tant sur la réalisation de nos prévisions budgétaires au sens comptable mais certainement plus sur la réalisation financière de nos objectifs politiques au sens noble du terme, celui de nos engagements en direction des habitants du Grand Lyon. C'est un excellent moyen de vérifier si l'exécutif a bien rempli sa mission de faire de notre agglomération une agglomération solidaire.

Le dynamisme de notre agglomération est de ce fait conforté à l'examen des taux de réalisation de notre budget principal, tant dans la partie recettes que dans celle des dépenses où nous avoisinons dans tous les cas environ 90 % de taux de réalisation, tout en maintenant un volume d'emprunt raisonnable et un autofinancement en progression ainsi que l'épargne nette. C'est donc une Communauté urbaine que nous pouvons considérer en capacité de répondre aux besoins des populations pour ce qui est de ses compétences.

De notre point de vue, les comptes administratifs reflètent un travail efficace du personnel du Grand Lyon qui a la charge de travailler dans le cadre d'un service public qu'il nous faut défendre et développer, ce qui nous encourage à avoir de grandes

ambitions. Les élus du groupe Communiste et intervention citoyenne contribuent à la vie communautaire d'intérêt général et de justice sociale.

C'est pourquoi les besoins territoriaux qui touchent les communes nous sont sensibles, en regard de tous les grands projets communautaires. C'est d'autant plus vrai que le désengagement de l'État n'est plus à démontrer : le mercredi 21 mai, les représentants des intercommunalités urbaines (assemblée des communautés de France) ont exprimé leurs questionnements, leurs doutes face à la baisse de leur pouvoir fiscal et à des marges de manœuvre financières de plus en plus étroites voire nulles, alors que l'État sarkozyste leur demande une implication toujours plus grande en matière d'environnement, déchets, rénovation thermique, sécurité des tunnels, construction de logements, politiques de compétitivité, auxquels notre agglomération doit faire face ainsi que, dernièrement, la préservation des pôles de santé publics, en particulier les HCL, qui ne peuvent être liés aux seules mesures salariales et aux lois du marché dessinées par le pouvoir en place.

C'est pourquoi on ne peut attribuer à notre assemblée toutes les insuffisances de gestion et toutes les injustices sociales. Entre autres, l'appauvrissement des communes après leur effort de solidarité sur le mandat 2001-2008 avec la DSC et la TPU, auquel ont contribué beaucoup de villes de l'est lyonnais, qui nécessite de remettre à niveau la compensation de la TPU gelée à sa valeur de 2002. Cela impliquerait directement une modification de l'assiette de la fiscalité collectée sur les capitaux spéculatifs.

D'autant plus qu'il faut répondre aux demandes sociales fortes d'intérêt général concernant les tarifs et le développement des transports collectifs, la gestion de l'eau, les engagements financiers sur les pollutions et les risques technologiques. Le logement social reste un problème crucial sur l'agglomération qui ne peut être réglé seulement par la vente de logements de l'OPAC, d'autant que les évaluations indiquent qu'il nous faudrait construire 4 à 5 000 logements sociaux par an. On doit tendre à une meilleure prise en compte du développement durable : la question de la pollution du Rhône entre autres, la question de la "chimie verte" et les problèmes des emplois et du développement industriel ; de même, les conditions de développement écologique concernant les contournements nécessaires à l'agglomération, des infrastructures d'accès au futur Grand Stade éventuel comme pour le Confluent, l'organisation des quais de la Saône, le Carré de Soie et l'utilisation du Puisoz.

Pour la mise en œuvre de ces quelques idées, il nous faut développer la démocratie participative pour une plus grande transparence de gestion avec la conférence des maires, le référendum d'initiative populaire, les débats autour des enquêtes publiques. Autant de réflexions qui pourraient faire partie de l'élaboration d'un plan de mandat 2008-2014.

Cela nous amène à réfléchir aussi à la mise en place d'une véritable politique du foncier par l'existence d'un office de ce même foncier qui pourrait gérer, alimenter entre autres sur les plus-values réalisées par les investissements d'intérêt public (les grand travaux, le métro, le tramway, le Grand Stade, etc). Si la Communauté urbaine intervient sur les éléments stratégiques de développement urbain, il ne peut y avoir d'opposition entre grands projets et proximité du quotidien. Nous devons, avec les communes, rechercher une plus fine coopération, respectant la place de chaque échelon. Ce schéma peut aussi se décliner à l'échelle de la Région urbaine lyonnaise afin de renforcer l'équilibre, la solidarité entre les différents territoires de notre métropole. Nous allons, pour notre part, continuer à œuvrer pour une Communauté urbaine efficace, simple, proche des habitants et équitable.

Monsieur le président et chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne donne un avis positif et apportera son soutien au compte administratif ainsi présenté, en soulignant une implication forte et efficace de nos services financiers et le rôle prépondérant de notre vice-président aux finances pour le bon fonctionnement de notre Communauté. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Maintenant, cinq minutes pour le groupe Synergie Avenir.

Mme la vice-présidente VULLIEN : C'est moi, monsieur le président, qui vais intervenir puisque monsieur Michel Reppelin joue au président pour l'instant.

Monsieur le président, mes chers collègues, cette année, l'examen des comptes administratifs est un exercice particulier car nous sommes en période de transition entre deux mandats, comme l'a indiqué Jacky Darne. Il s'agit donc pour une nouvelle assemblée de constater les bons comptes de la précédente.

Rappelons que les comptes administratifs sont la transcription de la réalité des comptes et qu'ils permettent d'examiner deux critères d'évaluation : la qualité de notre prévision du précédent budget primitif mais aussi l'évolution des dépenses et recettes réelles d'une année sur l'autre.

Sur le CA 2007, on peut constater que les arbitrages du budget primitif sont globalement tenus et que l'équilibre général est maîtrisé, même si l'accentuation des dépenses prend le pas sur celle des recettes, due à la réalisation financière normale des projets en fin de mandat, surtout lorsque ce mandat est de sept ans.

Nous ne rentrerons pas dans le détail de ce CA pour des raisons de transition auxquelles j'ai fait allusion auparavant mais nous voulons profiter de cette discussion budgétaire pour rappeler quelques principes fondateurs de notre assemblée, principes qui ont été négociés politiquement dans le précédent mandat et que nous voudrions voir à nouveau adoptés au moment du débat porchain sur le BP 2009.

Premier principe : nous étions convenus d'une règle très saine de comparaison de la progression des recettes et des dépenses. En effet, le président Darne avait proposé qu'un écart de 1 % soit maintenu entre l'évolution des recettes et l'évolution des dépenses. Même si l'on sait que cette règle est plus facile à appliquer en début de mandat qu'à la fin, nous continuons à penser que ce principe est efficace, lisible et n'obérant pas l'avenir. Nous voudrions donc que cette règle soit maintenue dans ce mandat, et ceci dès l'écriture du prochain BP.

Deuxième principe : l'endettement du Grand Lyon est maîtrisé et permet effectivement de conserver quelques marges de manœuvre en cas de retournement de situation, notamment fiscale. 40 % de nos ressources ne provenant que d'une seule taxe, celle-ci étant par définition sujette à fluctuations économiques, il nous apparaît crucial de demeurer nettement en-dessous des ratios prudentiels afin de conserver une capacité d'investissement pérenne.

Troisième principe : toujours dans notre section de fonctionnement, nous avons alerté fréquemment, dans le précédent mandat, sur nos difficultés à réaliser nos recettes ; et d'insister sur l'inutilité de règles drastiques en matière de dépenses si la perception de nos ressources était mal assurée. Beaucoup de progrès ont été réalisés en la matière, apaisant ainsi nos inquiétudes dans ce domaine. La performance du taux de

réalisation des recettes doit donc continuer à être examinée très précisément dans ce mandat, c'est la condition impérative d'une bonne gestion.

Quatrième principe, cette fois-ci à propos de l'investissement et de la PPI : le groupe Synergies avait sollicité l'exécutif en 2001 pour obtenir l'assurance d'une règle de répartition connue, transparente et équitable des investissements communautaires. Nous avons alors suggéré que les investissements soient à 40 % d'agglomération, à 20 % pour les deux villes centres, Lyon et Villeurbanne, et à 40 % pour les autres communes. Cette répartition dite "des trois sphères" a été vérifiée par nos soins au fur et à mesure du précédent mandat et elle fut respectée. Dans un souci d'équité et de lisibilité pour chaque conseiller communautaire, nous souhaitons qu'une répartition similaire soit à nouveau négociée et qu'elle permette ainsi de nous donner une grille de lecture pour les discussions budgétaires à venir.

En conclusion, nous vous donnons volontiers acte du compte administratif 2007 dont les résultats apparaissent comme globalement positifs et nous tenons à saluer le travail des services et du vice-président Darne.

Nous vous sollicitons, à l'occasion de cette première délibération financière du mandat, pour que notre collectivité se dote de principes de gestion précis et lisibles pour encadrer au mieux notre capacité budgétaire, ceci dans un cadre politiquement connu.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vullien. Maintenant, cinq minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Cher président, chers collègues, je crains d'apporter quelques propos différents de ceux qui viennent d'être prononcés jusqu'ici.

(Bruit de chute) Dès que l'on parle, les gens tombent, c'est un peu inquiétant ! Notre ami Guillemot... Non, non, c'est la force de la conviction, vous comprenez, monsieur le président !

Tout d'abord, plutôt sur le ton de l'humour, je dirai à notre collègue Plazzi qu'il a fait des observations sur des critiques que l'on aurait pu faire en apportant déjà une réponse alors que nous n'avions pas encore fait la critique. Je lui dis gentiment qu'évidemment, ici, il ne peut y avoir de procès d'intention.

Je voudrais par ailleurs reconnaître effectivement que ce compte administratif qui fait le bilan de l'année 2007 est, pour un certain nombre d'entre nous, quelque chose de peu bavard, n'ayant pas connu le précédent mandat.

Mais on peut admettre que l'ensemble des ratios qui servent habituellement d'analyse sont plutôt corrects ; dire l'inverse ne serait pas honnête.

En revanche, on peut tout de même s'interroger sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, il est vrai que la transparence est difficile car la comparaison n'est pas simple avec les budgets précédents. Nous sommes passés d'abord à la M 14 ensuite à la M 49 puis, en 2007, nous avons intégré les communes de Givors et de Grigny, ce qui fait que la comparaison ligne par ligne, compte administratif à compte administratif, est peu aisée. C'est une première difficulté et cela nuit évidemment à l'exercice de contrôle que nous devons réaliser.

La deuxième chose c'est que l'on constate une évolution des dépenses en 2007, qui, tous budgets confondus, évoluent de plus de 7,5 %, ce qui représente à peu près 105 M€. Cette augmentation est importante et, pour moitié, elle correspond à l'augmentation du coût annuel de la dette de la Communauté urbaine qui, sur une seule année, évolue de plus de 30 %.

Et sur l'arrivée de "provision pour risque" à hauteur de 11,5 M€, la question aurait été de savoir à quoi correspond cette provision et quel risque craint-on ? On peut avoir un souci d'avoir ou de garder une somme par sécurité. On peut avoir aussi l'idée qu'il peut se produire que nous ayons des difficultés que l'on pressent, auquel cas quelles sont-elles ? La précision nous intéresse.

Le fait est aussi que la dette -et vous l'avez dit tout à l'heure- a augmenté et va continuer à augmenter probablement en dépassant, dans les années qui viennent voire dès l'année prochaine peut-être, le cap symbolique des 1 000 € par habitant. On a entendu les explications tout à l'heure sur l'augmentation de cette dette. Nous ne sommes pas dans une situation de grande catastrophe. Néanmoins, il est important de mieux la comprendre et surtout de savoir pour quelles raisons précises la Communauté urbaine accepterait de s'endetter de manière supplémentaire par rapport à ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui.

Le quatrième point c'est que le financement de nos dépenses a été réalisé aussi en partie en 2007 par des éléments ponctuels et de caractère peu pérenne. Faut-il noter qu'il y a, par rapport à 2006, un peu plus de 20 M€ de hausse de subventions reçues ; on évoquera tout à l'heure les subventions et les aides de l'Etat. C'est plus 10 M€ de produits de cessions de foncier, d'immeubles ou de matériels par rapport à 2006, ce qui est possible, ce qui n'est pas contestable en soi. Mais cela va-t-il continuer et dans quelles proportions ? C'est -nous le constatons- une augmentation de la taxe professionnelle et une hausse des autres produits ; le détail n'a pas été produit et on aurait souhaité pouvoir l'obtenir.

Cinquième point, la collecte et la valorisation des déchets -cela été évoqué tout à l'heure- ; finalement, ce poste important pour les habitants du Grand Lyon a généré plus de 150 M€ de bénéfices entre les recettes évidemment et les dépenses de 2007. C'est un point intéressant. En revanche, quid de son utilisation dans l'amélioration du service que nous souhaitons tous -et je pense que cela n'est pas contestable- ? Puis -pour reprendre ce qui a été dit tout à l'heure- pourquoi ne pas passer de la taxe à la redevance en la matière ? Je sais que c'est un exercice difficile mais, en revanche, cela peut-être un exercice plus juste et peut-être plus intéressant pour nous.

Enfin, parlons de l'Etat. Sur tous les bancs de cette assemblée, l'Etat est brocardé en disant : "Mais il y a un désengagement de l'Etat, l'Etat ne participe à rien, l'Etat n'est pas économe ; enfin, l'Etat est le pire des maux de la Communauté urbaine". Nous savons les uns et les autres ici que le jeu, en matière politique, peut être facile.

En revanche, lorsque l'on regarde les chiffres, les choses ne sont pas tout à fait celles-ci car si effectivement, au titre de la DGF, la perception est de 323 M€, en ce qui concerne les autres participations et notamment les compensations au titre de la taxe professionnelle, où on est à plus de 22 M€ -et je ne rajoute pas les subventions d'équipement et autres organismes nationaux, pour cadrer, à peu près 5 M€, cela nous fait un total de 352 M€. Mais à cela vous n'ajoutez pas -et c'est peut-être dommage- les sommes qui sont versées pour l'aide à la pierre, à hauteur pratiquement de plus de 18,5 M€ en 2007 ; et bien

sûr faut-il encore ajouter à cela -me semble-t-il-, certes pour trois ans, de 2007 à 2009, les pratiquement 30 M€ au titre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

On ne peut pas dire que l'Etat ne fait rien à partir du moment où il finance -alors certes, à travers différentes lignes budgétaires qui n'apparaissent pas au titre de la DGF bien sûr, mais à d'autres titres-, que l'Etat se désengage. Je pense sincèrement -et vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le vice-président- que, lorsque l'on parle des projets d'investissement pour les années qui viennent, on parle des projets nets, ce qui sous-entend que les financements bruts sont plus importants et qu'il y a donc des recettes qui viennent en déduction. Et ces recettes ne proviennent pas du Bon Dieu, vraisemblablement, elles proviennent en grande partie de l'Etat et il est important de le souligner.

Enfin, pour répondre à Thierry Braillard qui disait qu'Eric Woerth avait souligné que les collectivités locales étaient celles qui, probablement, devaient faire le plus d'efforts en matière d'économie, je voudrais dire que vous avez brocardé cela. Moi, je voudrais tout de même que ceci résulte non seulement des services de Bercy mais d'une étude très poussée qui a été faite par le Crédit local de France et qui confirme effectivement cet état de fait. Et vous verrez d'ailleurs que les régions n'y sont pas pour rien dans cette affaire et je vous invite à lire, si vous ne l'avez pas reçu, le *Livre noir des régions de France* ; vous verrez qu'il est très instructif en la matière, en particulier en matière d'endettement, de recours à l'emprunt et de recours aux taux d'imposition. Alors, si l'on peut considérer, d'un certain point de vue, que la Communauté urbaine est plutôt vertueuse, en revanche, on ne peut pas en faire une généralité des autres collectivités locales. Et sur ce point, il me semble aussi que les équilibres doivent être rétablis.

Mon collègue Bathelémy disait tout à l'heure que la réforme constitutionnelle aurait pu imaginer que l'on reprenne les strates administratives du territoire. Je partage ce point de vue, à la réserve près que cela relève de la loi organique et pas de la réforme constitutionnelle. Mais quant à l'objectif à poursuivre, j'en suis bien d'accord avec lui.

Enfin, pour conclure, puisque nous sommes finalement à l'aune d'un nouveau mandat et que ce compte administratif a donné lieu, pour un certain nombre d'entre nous, à une discussion de politique générale, nous souhaiterions pouvoir travailler sur plusieurs points.

D'abord, nous souhaitons qu'à l'occasion de la préparation du programme pluriannuel des investissements, dans les mois qui viennent -d'après ce que j'avais compris, d'ici la fin de l'année, pour le plan de mandat en tous les cas-, nous puissions, monsieur le président, avoir un observatoire des investissements. Nous l'avons demandé à plusieurs reprises dans le précédent mandat, il serait agréable que nous puissions le tenir de façon à ce que ce soit un tableau de bord de contrôle ouvert à tous les élus de l'agglomération.

En matière de solidarité fiscale, que nous puissions peut-être reposer le problème des communes à potentiel fiscal faible car pour le coût d'un équipement -qui soit pour les communes j'entends-, qu'il se fasse dans une commune à potentiel riche ou qu'il se fasse dans une commune à potentiel fiscal défavorisé, l'effort qui est fait par habitant n'est pas le même et nous aurions intérêt à regarder cela de près pour un certain nombre de communes de notre territoire qui, au demeurant, peuvent être ou sont souvent de couleur politique tout à fait différente mais il est d'intérêt de l'agglomération que chacun des habitants puisse être traité de la même manière sur ce plan-là.

Troisième point, nous savons que nos capacités de financement annuelles sont de l'ordre de 300 M€ environ, que nous avons en magasin -excusez-moi l'expression- pour environ 1 950 M€, que nous savons pertinemment que nous ne pourrions pas tout faire ; en tous les cas si nous le pouvons, il faut savoir comment. Nous souhaiterions un débat sur le sujet, sur la façon de financer l'ensemble de ces investissements et la manière dont vous entendez appréhender cette problématique compte tenu de ce qui est déjà engagé, de ce qui pourrait être nouveau de manière à avoir un point de vue éclairé sur ce point.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire au nom du groupe Ensemble pour le Grand Lyon qui s'abstiendra sur le rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés pour cinq minutes d'intervention.

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, à mon tour, au nom du groupe Socialiste et apparentés, je voudrais remercier monsieur Jacky Darne pour la présentation du compte administratif qu'il a réalisée pour nous aujourd'hui. Je le remercie de s'être prêté à cet exercice ces sept dernières années et d'avoir ainsi formé les plus bœtiens d'entre nous -et j'en faisais très largement partie- en matière de finances et de grands principes de comptabilité publique. Je le remercie aussi de bien vouloir recommencer durant les années à venir, de continuer à nous faire toucher du doigt combien les finances, combien le budget sont un levier fondamental pour l'exécution de notre projet politique aussi bien à court qu'à long terme.

Lors de la présentation du budget primitif 2007 ici même, vous nous disiez, monsieur Darne, qu'à partir de documents budgétaires financiers, on pouvait avoir une certaine lecture du réel et c'est bien ce que vous nous avez présenté aujourd'hui.

Tout d'abord -et ce sera mon premier point-, cette présentation nous permet de vérifier que les crédits votés à l'occasion du budget primitif 2007 ont bien été utilisés comme nous l'avions souhaité et voté. On voit que, durant cette année 2007 et dans la plupart des cas, les objectifs fixés ont été en grande partie atteints ; quand cela n'a pas été le cas, vous nous avez dit pourquoi.

Deuxième point, cette présentation, un peu particulière puisque à la fois elle clôt l'exercice de la mandature précédente et ouvre les perspectives pour la suivante, nous montre que, tout au long du mandat dernier, nous avons tenu l'engagement que le président du Grand Lyon et son exécutif avait pris, à savoir maintenir une situation financière saine, suivre une grande ligne directrice consistant à ne pas surendetter notre collectivité et à maintenir un niveau d'autofinancement suffisant.

Alors, vous nous avez rappelé, monsieur Darne, quelques indicateurs fondamentaux. J'y reviens très rapidement : un autofinancement brut de 263 M€ en 2007 et donc en hausse sensible depuis 2002. Un ratio de la dette à 12,2 % donc bien au-dessous du plafond de 20 % que nous nous sommes fixé en début de mandat et bien inférieur aux 16,3 % de 2002 et une capacité de désendettement inférieure à cinq ans, c'est-à-dire également inférieure au plafond que nous nous étions fixé. Ces indicateurs de gestion sont rassurants.

Alors que nous avons vu tout à l'heure, lors de cette présentation du compte administratif, que le poids de l'investissement

représentait un tiers des dépenses totales de notre collectivité, c'est-à-dire que, sans avoir renoncé à notre ambition pour notre agglomération, sans avoir sacrifié non plus à l'investissement, nous ne léguons pas au nouvel exécutif une dette qui serait considérable, une dette qui serait un handicap pour l'avenir. C'est bien une performance qu'il faut saluer et nous vous remercions, à la fois monsieur le vice-président Darne ainsi que les services avec lesquels vous avez travaillé et qui ont fourni un travail considérable. Cela est d'autant plus à souligner que la dotation globale de fonctionnement assurée par l'Etat à toujours augmenté moins vite que la croissance, comme cela a été largement souligné par la plupart des groupes ce soir.

Je voulais rappeler que la moyenne de l'endettement du Grand Lyon rapportée à la population est je crois environ de 750, 770 € par habitant. Sachant que, selon les communautés urbaines, cela varie de 500 à 1 000 € par habitant et que la dette pour l'Etat s'élève à 1 700 € par habitant, il faut dire que les communautés urbaines comme les communes sont plus sages en matière d'endettement puisqu'elles n'ont pas le droit -et tant mieux !- de faire ce que fait l'Etat depuis trop d'années, à savoir s'endetter pour financer ses dépenses courantes.

Ainsi donc nos investissements réalisés durant le dernier mandat, notre gestion ne constitue pas pour notre équipe renouvelée un fardeau, bien au contraire et on peut se féliciter de cette posture responsable.

Enfin, le compte administratif permet de rendre compte du fonctionnement de notre collectivité et de son rôle dans la vie quotidienne des habitants du Grand Lyon au travers des services rendus, que ce soit les aménagements de voirie, la collecte et le traitement des ordures ménagères, le fonctionnement des déchèteries, le nettoyage d'un certain nombre d'espaces public, le traitement des eaux, le soutien à la production de logement social, le soutien à certains quartiers dans le cadre de la politique de la ville, etc.

Je pense que nous avons là encore un grand travail d'information et de pédagogie à réaliser auprès des habitants qui connaissent encore de manière assez floue ce que représente le Grand Lyon, son fonctionnement, ses services, ses compétences. Le compte administratif permet de donner en grande partie des réponses à ces questions. Aussi sans doute faut-il réfléchir à la manière de l'utiliser et de le communiquer pour mieux faire connaître encore le rôle de notre collectivité mais aussi nos choix, nos orientations politiques, par exemple en matière de déplacements ou encore de répartition du logement accessible sur l'ensemble du territoire.

Je terminerai en disant que le groupe Socialiste et apparentés votera bien sûr le compte administratif 2007, en saluant à la fois le bilan légué par la mandature précédente mais aussi en se tournant vers les perspectives à venir. Nous voulons continuer à construire une agglomération créative, une agglomération innovante mais aussi une agglomération solidaire, solidaire vis-à-vis de ses communes, de ses quartiers et solidaire vis-à-vis des générations futures.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que monsieur Darne veut reprendre la parole, répondre ?

M. le vice-président DARNE : Oui, merci, monsieur le président. Je laisserai monsieur le président Collomb répondre à un certain nombre des questions qui sont posées et à certaines interventions.

Je voudrais remercier d'abord évidemment pour les propos élogieux sur la gestion qui est conduite et sur les résultats que nous obtenons. Même monsieur Buffet commence son intervention en reconnaissant que, globalement, la Communauté urbaine présente une situation financière satisfaisante.

Je voudrais néanmoins répondre sur quelques-uns des aspects, à quelques-unes des questions posées. Il y a un ensemble qui tourne autour de la fiscalité de l'Etat, un ensemble qui tourne autour des dépenses, quelques-unes autour de la dette.

Donc j'aimerais consacrer quelques minutes à la première question. Il ne s'agit pas pour moi -et je pense pour nous- de critiquer seulement l'Etat en disant : "L'Etat se désengage, on ne s'en sort pas, c'est lui qui est la cause de tout !" ; ce n'est pas la démarche. La démarche est plutôt : nous sommes dans un système qui ne va pas du tout, qui ne permet pas de disposer de recettes suffisantes, qui ne permet pas la clarté des relations contractuelles ni avec l'Etat, ni avec les communes, ni avec les acteurs économiques que sont les entreprises ou les ménages. On ne peut pas faire fonctionner une démocratie de cette façon.

Les impôts sont calculés sur des bases qui ne satisfont personne : la taxe d'habitation, que nous ne collectons pas mais dont bénéficient les communes, est calculée sur des valeurs locatives archaïques qui n'ont pas de sens et ne créent qu'un sentiment d'injustice pour les habitants et de rejet de cette fiscalité.

Les entreprises contestent la taxe professionnelle dans son mécanisme et son organisation. Il ne s'agit pas de dangereux gauchistes qui voudraient une révolution, il s'agit d'entreprises qui disent : "Votre système de taxe professionnelle ne vas pas !". Cela ne va pas pour des collectivités comme la nôtre, qui du coup ne peuvent établir des relations de confiance et constructives avec ces mêmes entreprises alors que l'intérêt d'un territoire comme le nôtre est de mobiliser l'ensemble des énergies pour que nous répondions aux défis que nous avons, et ils sont nombreux. On n'attire pas, on ne fait pas du développement économique comme cela. Il faut que tous les acteurs aillent dans le même sens. On ne règle pas le problème d'accueil de 150 000 habitants de plus dans les années qui viennent comme cela parce qu'il faut construire du logement, il faut maîtriser du foncier et il faut donc que les acteurs économiques soient d'accord et pour payer et pour dépenser.

Nous sommes dans un système où il ne s'agit pas simplement de dire : "Il y a un mauvais petit canard" -l'Etat qui tout à coup ne paierait pas-, il s'agit de dire : "Nous continuons de faire fonctionner un pays avec une fiscalité, des dotations d'Etat qui ne sont pas dignes du monde d'aujourd'hui, qui ne permettent pas de construire l'avenir, qui ne permettent pas des prévisions, qui ne permettent pas de contractualiser, qui ne permettent pas de mobiliser les énergies".

Alors je dis, avec d'autres bien sûr et quelle que soit leur couleur politique, qu'il est un peu dommage qu'il y ait ainsi une paralysie de la décision. Par exemple, sous le gouvernement Raffarin, le travail de la commission Fouquet pour réformer la taxe professionnelle avait quasiment abouti à un système qui consistait à calculer la taxe sur la valeur ajoutée et nous rapprochait ainsi d'un certain nombre de pays qui connaissent cela. Et les entreprises, qui n'y étaient pas toutes favorables parce qu'évidemment cela faisait augmenter certains et diminuer d'autres, globalement acceptaient ; mais évidemment il y avait malgré tout des perdants et des gagnants.

Ce sont des réformes qui sont possibles, donc toutes les réformes sont possibles. On peut aujourd'hui décider de créer entre les collectivités, on peut par exemple transférer aux

communautés urbaines la possibilité d'assurer une solidarité avec les communes dans des conditions contractuelles qui soient de nature différente. Personnellement, je crois et je souhaite, François-Noël Buffet, à la place qui est la vôtre, au Parlement mais aussi dans un groupe politique qui est différent, qui défend d'autres idées que celle du parti auquel j'appartiens, que l'on puisse dire ensemble : "Le système de financement des collectivités et de fiscalité locale ne va pas, il est urgent de le réformer". Ensuite, que nous ayons des désaccords sur telle ou telle application de la réforme, c'est possible.

Ce que je peux vous dire en tout cas, pour avoir fréquenté assez fréquemment au cours de ces dix dernières années les associations d'élus et les lieux de délibération sur la réforme fiscale, c'est qu'il y a une grande convergence. Je ne citerai qu'un exemple : j'ai animé le groupe de travail sur l'institut des villes qui s'appelait Ville et finances publiques, où il y avait tous les ministres, tous les représentants du Gouvernement qui n'étaient pas de mon bord et toutes les associations d'élus qui n'étaient pas demandeurs et nous avons réussi à écrire un texte qui avait une grande convergence. De la même façon, si on lit le rapport du Conseil économique et social d'il y a maintenant dix-huit mois, au-delà des divergences politiques, il y a accord.

Donc puisque tout le monde dit que cela ne va pas, allons-y !

Alors, dans ce contexte, que faut-il faire ? Certains d'entre vous disent que l'on peut sans doute réformer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; c'est vrai et il faudra le faire en créant la redevance spéciale, suivant des modalités qui restent à discuter parce que c'est évidemment difficile. Sur la TEOM pour les ménages, c'est une autre question mais un groupe de travail a fonctionné dans le mandat précédent, on ne va pas repartir complètement à zéro et tout peut être évidemment examiné. Je crois en effet, comme l'ont dit certains, qu'il faut un certain équilibre entre les recettes et les dépenses dans ce domaine sans que nous ayons un budget annexe que permettrait d'ailleurs une redevance.

Nous devons avoir un équilibre. Je veux simplement rassurer Yves Fournel : nous n'avons pas d'excédent réel des recettes sur les dépenses ; simplement, les dépenses que nous affichons ne comportent qu'une partie des dépenses, il n'y a ni les intérêts, ni les frais de structures de la Communauté urbaine, ni les amortissements. Si nous intégrions cela, nous serions à l'équilibre, "à la louche" parce que l'on n'a pas d'outil permettant de calculer très exactement cet équilibre mais nous sommes de l'ordre de l'équilibre. Et le principe c'est donc la recherche de l'équilibre.

Sur la taxe professionnelle, faut-il augmenter la taxe professionnelle ? Je crois que ce type de décision, il faut le prendre en fonction des projets que nous aurons, de la volonté politique commune qu'il y aura, en particulier de celle du président de la Communauté urbaine bien évidemment, mais aussi, de mon point de vue, de l'accord qu'il doit y avoir avec les acteurs économiques. Quand on parle de l'investissement -et non pas d'augmentation de fiscalité pour financer des augmentations de dépenses de fonctionnement- et qu'il s'agit donc de préparer l'avenir pour notre Communauté urbaine -et je dirai un peu au-delà parce que le périmètre est un peu juste quand on parle de la Communauté urbaine-, l'hypothèse que j'ai aujourd'hui est que nous trouvons un accord avec l'ensemble des acteurs économiques sur ce que nous devons faire, ce que nous devons financer, qu'il y aura une compréhension et chacun peut comprendre, quand on a des taux de fiscalité inférieurs aux autres, qu'il y a aussi un peu de marge possible ici. Cela reste à discuter, ce n'est pas un engagement ni dans un sens ni dans l'autre que je prends, je dis que c'est une possibilité, une discussion qui doit avoir lieu.

Cependant, dans la loi actuelle, notre possibilité d'augmentation de fiscalité dépend des décisions des communes puisqu'il y a la liaison des taux entre les impôts ménages et la taxe professionnelle. C'est une autre absurdité d'ailleurs puisqu'on fait dépendre notre capacité d'augmentation de taux de celle des communes, c'est-à-dire que, dans le système de gouvernance, il faut que nous attendions les décisions des communes pour savoir si nous pouvons faire quelque chose. En conséquence, cela veut dire que l'augmentation de TP, pour nous, ne pourrait avoir lieu, dans la meilleure des hypothèses, qu'en 2010 et non pas en 2009 puisque c'est l'année précédente dans les décisions des communes qui permet de prendre une telle décision.

Sur les dépenses, je passe sur quelques commentaires et approbations, propositions d'investissements ou de dépenses futures. Béatrice Vessiller donne ses priorités comme un certain nombre d'autres, insiste sur ce qu'il convient de faire. Il faut réserver cela pour les mois à venir dans l'élaboration à la fois de la PPI et pour la discussion du budget.

Je voudrais dire à madame Vullien que, pour le budget 2008, nous avons maintenu l'équilibre et l'augmentation de 1,73 % des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement, sans écart de 1 %, pour la dernière année. L'objectif du 1 % qui a été celui du mandat dernier, je ne suis pas sûr que l'on puisse le reconduire mais je suis d'accord sur le fait qu'il faut améliorer l'autofinancement. Si l'on veut augmenter de façon significative l'investissement, il n'y a pas d'autre moyen. Il faut laisser un peu de marge supplémentaire à l'emprunt mais il faut un peu d'autofinancement supplémentaire. Il faut tendre vers cela mais je ne crois pas qu'il soit possible de prendre l'engagement de 1 % d'écart sur la durée du mandat. Par contre, il faut maintenir un écart ainsi que nous l'avons dit et fait, je crois.

Sur les dépenses d'investissement, monsieur Buffet, vous dites : "J'aimerais un observatoire pour voir comment les choses évoluent". Je vous précise qu'aujourd'hui, comme une autre fois dans l'année, nous avons un état d'une quarantaine de pages qui contient tous les investissements avec la description de ce qui est réalisé ; il y a, par commune et de façon très précise, tout ce qui est prévu et tout ce qui est fait. Ensuite, il s'agit d'un reclassement. Comme le disait Michèle Vullien tout à l'heure, l'idée d'avoir des investissements d'agglomération pour les communes et la ville centre, il faut en garder le principe et ventiler les tableaux de cette façon ; c'est ce que nous faisons et l'observatoire existe. Si des informations complémentaires sont souhaitées dans un comité budgétaire, c'est possible mais, très franchement, vous avez déjà des réponses aux questions que vous posez.

Plusieurs élus sont intervenus sur la dette en disant qu'il ne faut pas s'endetter plus. Si le budget augmente et si on a plus de dépenses de fonctionnement et plus de recettes de fonctionnement et plus d'autofinancement, on peut augmenter la dette. Il ne faut pas avoir une phobie des chiffres. Il ne s'agit pas d'être surendetté, il ne faut pas être sous-endetté. Il faut un équilibre et ce n'est pas forcément en début de mandat ou en fin de mandat parce que tout n'est pas linéaire, y compris dans les investissements ; des années on emprunte plus et d'autres moins. Je pense que l'on peut s'endetter un peu plus tout en gardant des marges de sécurité parce qu'il existe des incertitudes sur les évolutions. Je crois que, comme moi, l'exécutif n'est pas favorable à un endettement naturellement excessif et cela dépend de l'évolution des taux, de la situation financière générale et de la façon dont on peut gérer les affaires.

En conclusion, je veux remercier les collaborateurs du service des finances qui sont très attentifs aux demandes de tous. Je

souhaite que l'on puisse continuer comme cela, à partir du comité budgétaire, qu'il n'y ait pas de problème sur l'information, sur la façon dont on gère, même quand il y a des petites faiblesses. Les critiques sont parfois justifiées, personne n'est parfait. De plus, il y a des orientations politiques évidemment qui peuvent ne pas être partagés ; les arbitrages pour le logement, les arbitrages pour la politique de la ville, les arbitrages pour une plus grande solidarité dans la Communauté urbaine, les arbitrages en faveur du rayonnement et du développement économique de cette agglomération, tout cela n'est pas forcément partagé par tous les groupes et ce sont des priorités qu'à mon avis, il faut évidemment afficher. Mais, en tout cas, la transparence de l'information sera assurée et donc les services, même si parfois c'est un peu difficile, répondront à toutes les questions, même de dernière minute.

Merci au service des finances, merci aussi à l'ensemble des services qui, je crois, de plus en plus, ont compris -mais je souhaite que ce soit le cas des élus- que les finances ce n'est pas une question technocratique déléguée à quelques-uns et que, pour les autres, "on attend que cela passe". Non, je crois que c'est un aspect particulier de toute décision ; aucun vice-président, quand il prend une décision, ne devrait oublier de faire des scénarii : qu'est-ce que ça coûte ? Qui doit faire ? Comment ? Est-ce qu'il vaut mieux faire nous, confier à d'autres ? Est-ce que l'on doit financer de telle façon ou de telle autre ?

Véritablement, la finance n'a pas de prétentions hégémoniques, tout ne passe pas et n'est pas décidé à partir de critères financiers. A l'inverse, toute décision a un aspect financier et chacun doit le prendre en compte et être capable de simuler. Il faut que l'ensemble des services et des élus prennent progressivement les outils de gestion ; cette démarche est la condition pour que nous répondions davantage aux attentes des habitants et des entreprises de notre Communauté urbaine.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Je donne la parole à monsieur le président Collomb pour conclure ce débat.

M. le président COLLOMB : Merci, monsieur Reppelin. Quelques mots de commentaires.

Tout d'abord, ce compte administratif termine effectivement le mandat dernier. Je me souviens des conditions dans lesquelles nous l'avons commencé, où un certain nombre de groupes était dubitatif sur la capacité à tenir les engagements que nous prenions.

Le premier sujet de réflexion était sur l'augmentation des impôts. Nous avons dit que nous augmenterions une fois les impôts de 7 % et que nous n'y reviendrions plus ; nous avons tenu ce premier engagement.

Nous avons dit ensuite que nous voulions fixer un niveau d'investissement élevé au cours de ce mandat. Il est aujourd'hui réalisé à 95 %. Mieux, nous sommes allés au-delà et nous avons ainsi évité ce qui se passe d'habitude dans les collectivités locales ou dans les EPCI, des politiques que j'appellerai des politiques "de *stop and go*", que nous avons connues au début du précédent mandat, avec effectivement un portefeuille de projets relativement vide et donc, les deux premières années, on nous disait : "Mais regardez, vous n'arrivez pas à investir, vous ne réaliserez pas votre programme !". Cette fois-ci, non seulement nous avons réalisé notre programme mais nous avons en portefeuille -si je puis dire- 770 M€ d'actions déjà engagées et qui vont continuer à se réaliser sur ce mandat-ci.

J'ajoute entre parenthèses que, dans la situation économique que connaît notre pays, un certain nombre d'entreprises vont sans doute être heureuses de trouver là un portefeuille d'actions qui leur permettra de surmonter la crise que nous connaissons, en particulier dans les métiers du BTP. Je me souviens, à l'époque, les représentants du BTP étaient venus nous trouver de manière assez affolée. C'était en même temps, monsieur Buffet, l'époque où vous m'aidiez à résoudre le problème de l'annulation du POS. Effectivement, il y avait certaines inquiétudes dans le métier de voir, d'une part, le POS annulé et, d'autre part, un portefeuille d'actions qui était vide.

Nous engageons le mandat avec déjà des directions affirmées. Je dois dire même très affirmées parce que -comme le soulignait tout à l'heure Jacky Darne- 770 M€, cela veut dire que, pour la suite, il nous faudra faire un certain nombre de choix et ce sera effectivement le débat que nous aurons à la rentrée.

Je constate que tout en ayant engagé ce portefeuille d'actions important -et on le voit évidemment dans le développement de l'agglomération lyonnaise mais j'en dirai quelques mots tout à l'heure-, on s'aperçoit que nous restons avec un taux d'endettement non seulement supportable mais que, lorsque l'on regarde le nombre d'annuités pour nous désendetter, on s'aperçoit que nous avons diminué le nombre d'annuités par rapport au début du mandat dernier. Cela veut dire que nous avons réussi l'exploit à la fois d'avoir un investissement important, d'avoir un recours à l'emprunt modéré, d'avoir donc des capacités de désendettement qui restent largement intactes et, en même temps, de pouvoir aujourd'hui avoir devant nous les possibilités d'accomplir un nouveau mandat avec des bases qui soient tout à fait compatibles avec le projet -dont parlait Jacky Darne- de 1,5 milliard d'euros que nous nous étions fixé pour le dernier mandat ; 1,9 milliard d'euros, indiquait-il, pour le prochain mandat. Donc nous avons des capacités intactes pour mener l'action de dynamisation de l'agglomération lyonnaise.

Alors, si nous avons fait ceci, c'est parce qu'évidemment, en même temps, du point de vue des dépenses de fonctionnement, nous avons été relativement rigoureux. Il y a un moment où l'on ne peut pas toujours dire : "Il faut effectivement diminuer les dépenses de fonctionnement". Parce qu'à ce moment-là, lorsque l'on atteint par exemple l'augmentation de la masse salariale que l'on a atteint cette année, 2%, cela ne veut tout de même pas dire que 2 % soit une croissance effrénée de la masse salariale ; je veux dire que faire moins, on ne sait pas faire. Cela veut dire que, du côté des dépenses, on sait exactement du point de vue du fonctionnement, ce qui est possible aujourd'hui.

Par contre, ce qui est plus fluctuant -et je crois que l'ensemble des orateurs l'ont montré- c'est ce que l'on peut attendre du côté des recettes. Personne n'est capable de dire ce que demain la loi de finances promettra pour les communautés urbaines. On a entendu effectivement -et d'aucuns nous l'ont rappelé- un discours général qui visait effectivement à serrer la vis des collectivités locales et à diminuer les dotations de l'Etat après avoir diminué la part de taxe professionnelle sur laquelle elles pouvaient compter. Sur l'année qui vient de s'écouler, nous avons eu une augmentation de la taxe professionnelle en-dessous de l'inflation et qui restait tout de même une augmentation. On nous dit aujourd'hui que, pour les EPCI, toutes dotations comprises, DGF et compensations de l'Etat, nous pourrions avoir une diminution nette. Si effectivement nous avions une diminution nette, il est clair que nous serions obligés de faire un certain nombre de coupes claires.

Par ailleurs, sur l'évolution de la fiscalité, je dois dire que, pour ma part, j'ai cessé de penser que l'on pouvait discuter avec les différents gouvernements. On peut peut-être -et Jacky Darne vient de l'évoquer- discuter avec un certain nombre d'organisations

patronales parce que je crois que les entreprises de la région lyonnaise l'ont bien compris : investir dans l'économie comme nous l'avons fait, développer les pôles de compétitivité, faire que nous soyons prêts pour avoir le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) au niveau universitaire, faire en sorte que nous ayons permis de rationaliser les choix des universités pour avoir dans le plan campus -deux choix retenus sur les six qui étaient retenus au niveau national-, tout cela c'est le développement futur de l'agglomération.

Un des anciens présidents du Medef parlait -selon un mot que j'aime à reprendre- de "performance globale" en disant que, pour qu'une entreprise soit compétitive, il ne faut pas regarder simplement ses résultats internes mais regarder également quel est son environnement, regarder par exemple les problèmes de mobilité -et on sait qu'ils sont extrêmement importants-, regarder les problèmes de qualité de l'enseignement, regarder les problèmes de la qualité de la vie. Aujourd'hui, pour faire venir des grandes entreprises internationales et en particulier pour faire venir leurs staffs dirigeants, il y a un petit regard qui est porté -et on le voit dans tous les critères internationaux- sur la qualité de la vie, sur la qualité culturelle de la cité dans laquelle ils viennent s'implanter. Donc ce sont tous ces points qu'il faut prendre en compte et que nous avons pris en compte.

Alors je crois qu'aujourd'hui, ce que l'on ne voit peut-être pas souvent au niveau gouvernemental, c'est que, dans l'économie globalisée que nous connaissons, cette économie n'est pas, comme on pourrait le croire, en dehors des territoires, elle se rattache au contraire extrêmement à un certain nombre de territoires. Si effectivement nous parlons pour l'agglomération lyonnaise de nouveaux projets qui nous permettent de développer la métropole urbaine de Lyon, c'est parce que nous pensons que si nous ne réalisons pas ce type de réforme, si nous n'avons pas la masse critique en termes démographiques, en termes économiques, nous régresserons par rapport aux autres grandes métropoles européennes, sans parler des grandes métropoles internationales.

Lorsque je regarde la situation lyonnaise et en même temps la situation de l'ensemble des communautés urbaines de France -nous avons eu une réunion la semaine dernière- avec l'ensemble des présidents des communautés urbaines de France, nous disons : "Attention ! Casse-cou !". Aujourd'hui, c'est très largement dans nos communautés urbaines que se construit l'avenir du pays. Nous ne sommes pas seulement là avec la sébile pour venir quêter en demandant toujours plus, nous disons : "Regardez l'avenir du pays, il passe par nos territoires !". Et si demain, effectivement, ces territoires ne peuvent plus investir, s'ils ne sont plus performants, alors c'est la performance globale de l'économie française qui sera en train de régresser.

Sur ce point-là, je crois que nous pouvons être les uns et les autres d'accord car, au-delà des différences politiques, nous faisons le même constat. Il s'agit de faire passer un message, de dire que si, dans les deux ou trois prochaines années, les collectivités locales en général, les communautés urbaines en particulier, forment l'armature de notre pays -d'ailleurs, on le voit bien, un certain nombre de communautés d'agglomération aspirent aujourd'hui à devenir des communautés urbaines et trois communautés urbaines sont en voie de création-, c'est parce qu'elles ont compris cet intérêt du territoire, un territoire porteur de l'avenir de nos concitoyens, porteur de possibilités de résoudre les problèmes que l'on peut connaître dans la région parisienne.

Et les communautés urbaines sont finalement un si bon exemple que je reprendrai ce que disait tout à l'heure monsieur Braillard mais à l'inverse : on veut faire le Grand Paris parce que l'on s'aperçoit que les communautés urbaines réussissent.

Effectivement, si aujourd'hui il y avait une autorité qui permette d'avoir une stratégie globale pour l'ensemble de la région parisienne, à mon avis, d'un point de vue économique, elle se développerait plus vite, du point de vue des universités, dans le plan campus, elle aurait obtenu quelques choix au lieu d'avoir tout le monde allant au combat chacun pour lui-même de manière totalement indépendante les uns contre les autres, du point de vue social, on n'aurait pas les déséquilibres que connaît aujourd'hui la région parisienne et je dis, au moment où l'on parle du Grand Paris, ne démolissons pas le Grand Lyon ou ne démolissons pas les autres communautés urbaines qui sont, à mon avis, l'avenir de notre pays ! Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Puisque tout le monde a pu s'exprimer et personne ne demandant la parole, la discussion étant close, nous allons procéder au vote du compte administratif 2007. Je vais demander à monsieur le président Collomb, comme le veut la tradition, de quitter la salle.

(Monsieur le président Collomb quitte la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Barge et Calvel) - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le grand Lyon (sauf MM. Barge et Calvel), M. Gléréan (non inscrit).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le compte administratif 2007, tous budgets, est adopté. Voulez-vous demander à monsieur le président Collomb de bien vouloir revenir dans notre salle des délibérations.

(Monsieur le président Collomb réintègre la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le président, la majorité de cette assemblée a adopté le compte administratif 2007, tous budgets. Je vous en félicite.

(Monsieur le président Collomb regagne son siège).

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à l'examen des différents dossiers.

N° 2008-0108 - Programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 - Compte administratif 2007 pour le mandat - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Je signale que le dossier 2008-0108 sur la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 contient, monsieur Buffet, en détail, tout ce que vous demandiez tout à l'heure. Donc, la lecture est peut-être un peu ardue et je comprends que vous vouliez que Jacky Darne la simplifie mais vous avez là l'ensemble des réalisations et donc vous pouvez vous amuser à comparer pour voir si effectivement telle

commune a été défavorisée par rapport à telle autre. Mais je crois qu'il n'y a pas d'opposition sur dossier.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0109 - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2007 et budget supplémentaire 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de temps de parole demandé.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0110 - Exercice 2008 - Décisions modificatives - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Pas d'opposition ?

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder à une série de désignations. Je suis d'ailleurs étonné de voir le nombre des organismes auxquels nous participons. Peut-être, monsieur Darne, faudra-t-il regarder un jour en détail.

Donc pour les désignations qui doivent se faire à bulletin secret, je vous propose de désigner les scrutateurs suivants : s'il le veut bien, monsieur Yves Fournel, s'il n'est pas parti ; monsieur Gaël Petit, monsieur Bruno Charles est là ? Il est parti ? On va mettre madame Bonniel-Chalier à sa place ; ensuite, monsieur Nicolas Appell pour le groupe Socialiste, toujours là ? Pour remplacer Yves Fournel, le groupe GAEC a-t-il quelqu'un à proposer ? Allez-y, c'est bon. Donc vous pourrez vous installer à la table.

N° 2008-0104 - Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine - Election des représentants titulaires et suppléants - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le premier vote qui peut se faire à main levée concerne la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine pour lequel une liste a été établie.

Nous devons d'abord mettre en place cette commission et décider de son caractère permanent :

Pas d'opposition ?

Adopté.

Ensuite, je vous propose la liste suivante :

* *titulaires :*

M. Paul Serres
M. Jean-Yves Sécheresse
M. Alain Imbert
M. Xavier Léonard
M. Gérard Claisse

* *suppléants :*

M. Max Vincent
M. Christian Barthélémy
M. Rolland Jacquet
M. Bruno Gignoux
M. Michel Sangalli

Pouvons-nous voter à main levée ?

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Donc nous votons sur cette liste. Pas d'opposition ?

Adopté.

(Les candidats sont élus).

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0093 - Désignation des représentants au sein du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

Désignation des représentants au sein du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon

(dossier n° 2008-0093)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, le premier scrutin qui va avoir lieu à vote secret. Il s'agit de désigner un titulaire et un suppléant au sein du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon.

En titulaire, je vous propose la candidature de monsieur Jean-Claude Desseigne et, en suppléant, monsieur Christian Barthélémy.

Donc vous pouvez ouvrir le scrutin.

(Les conseillers votent).

M. LE PRÉSIDENT : Dans l'attente des résultats du scrutin, nous poursuivons notre ordre du jour.

N° 2008-0111 - Formation des élus communautaires - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Ce rapport est retiré.

(Retiré).

N° 2008-0112 - Ecrêtement de l'indemnité de fonction du président - Attribution à un conseiller communautaire - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2008-0113 - Ecrêtement de l'indemnité de fonction d'une vice-présidente - Attribution à un conseiller communautaire - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons donc au 2008-0112 et au 2008-0113, concernant l'écèlement d'indemnité de fonction.

Sur ces dossiers, il n'y a pas de demande de temps de parole.

Pas d'opposition ? Je considère donc qu'ils sont adoptés.

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB

N° 2008-0114 - Dispositif EMOUS - Participation de l'Etat au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission - Année 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier suivant concerne le dispositif EMOUS, donc participation de l'Etat - chère à monsieur Buffet - au coût des postes de chefs de projet et chargés de mission pour l'année 2008.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0115 - Trophée de la performance : récompenses - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Communication interne -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0116 - Ligne de tramway T4 - Convention avec le Sytral relative à la gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés par la ligne de tramway T4 - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0117 - Convention avec l'association Lyon infocité - Subvention - Année 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Nous poursuivons avec le dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0118 - Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Convention triennale 2006-2008 - Subvention 2008 - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier suivant concerne l'association du village des créateurs du passage Thiaffait. Il s'agit de la subvention 2008.

J'ai trois minutes de temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

Mme PERRIN-GILBERT : Oui, je termine mon vote.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les élus, la délibération sur laquelle nous nous prononçons ce soir nous permet de nous arrêter quelques instants sur la manière dont le village des créateurs, au sein du passage Thiaffait, participe à la créativité et à l'attractivité de notre agglomération.

Pour mémoire, je rappelle rapidement les missions du village des créateurs : favoriser le développement économique et la promotion de jeunes créateurs nationaux et internationaux en les installant au passage Thiaffait, soutenir et accompagner les jeunes créateurs de l'agglomération et de la région Rhône-Alpes, adhérents de l'association et promouvoir la création à travers Lyon Vision Mode.

En regard de ces missions, je voulais apporter quelques chiffres ce soir : le village des créateurs soutient aujourd'hui 45 entreprises. C'est 2,220 M€ de chiffre d'affaires générés

par ces entreprises, c'est 60 emplois environ. Pour ce qui est de l'antenne création, le village a été labellisé l'année dernière Lyon Ville de l'entrepreneuriat. Autre indicateur à regarder, le taux d'occupation : le taux d'occupation des locaux du passage se situe en moyenne entre 85 et 92 %, des chiffres bien supérieurs à ceux des pépinières en général.

Pour objectiver notre regard, nous pouvons aussi nous appuyer sur l'évaluation réalisée en 2007 par un cabinet indépendant, le cabinet Altidiem. Le diagnostic financier fait apparaître -je cite- "une consolidation de la structure, des dépenses contenues et une activité croissante". L'évaluation économique fait apparaître une consolidation croissante des entreprises et des emplois, un taux de survie des entreprises suivies par le village bien supérieur aux moyennes régionales et nationales. Il ressort également que les retombées de la presse sont en progression régulière. Le cabinet Altidiem a également comparé le village Thiaffait avec trois autres initiatives françaises autour de la mode à Paris, Lille et Marseille. Ces comparatifs montrent que le village des créateurs fait globalement mieux, avec un budget inférieur aux autres initiatives qui bénéficient d'un budget de fonctionnement supérieur de 30 % voire, dans un cas, du double.

-Est-ce que je peux juste vous demander un petit peu de silence parce que là je n'y arrive pas. Merci-

Nous pouvons donc être pleinement satisfaits de la manière dont le village respecte les termes de la convention passée avec le Grand Lyon en 2006.

D'autres défis se présentent au village pour l'avenir : conforter son positionnement qui fait référence au niveau national, garder sa longueur d'avance, rayonner non plus seulement au niveau régional et national mais bien à l'international. Agatha Ruiz de la Prada a accepté cette année d'être la marraine du concours Talents de mode. C'est un premier signe du rayonnement du village au-delà de nos frontières. Je souhaite que, dans la logique de rayonnement et d'attractivité qui est celle de notre collectivité, le Grand Lyon s'appuie encore davantage à l'avenir sur le village des créateurs et que nous puissions travailler avec madame Nadine Gelas, que je remercie de son soutien constant.

Nous devons réfléchir à ce que pourrait être une nouvelle convention triennale pour 2009-2011. On pourrait s'appuyer pour cela sur le diagnostic et les préconisations réalisées également par le cabinet Altidiem.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Perrin-Gilbert.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

**Désignation des représentants au sein du
syndicat mixte d'études et de promotion
de l'axe européen Toulouse-Lyon**

(dossier n° 2008-0093)

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : On peut déclarer le vote clos.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2008-0119 - Village de la solidarité internationale 2008 - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr) - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0120 - Attribution de subventions aux associations de solidarité internationale Soua et Bénin découverte pour la coopération et le développement - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0121 - Saint Priest - Rue Léon Bérard - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant : Saint Priest - Rue Léon Bérard - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention.

Je vous précise que ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur dont vous avez pu prendre connaissance sur vos pupitres ; elle ne modifie en rien le montant de la subvention proposée.

Pas d'opposition sur ce dossier ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0122 - Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône - Rénovation et extension de la station d'épuration - Composition du jury de concours pour la désignation du maître d'oeuvre - Retrait de la délibération n° 2008-4844 du 11 février 2008 - Modification de la délibération n° 2008-4726 du 21 janvier 2008 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0123 - Education à l'environnement et au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Avenants aux conventions attributives de subventions aux partenaires "eaux et fleuves" pour l'année 2008 pour le suivi et les animations sur le parcours pédagogique de la station d'épuration communautaire à Pierre Bénite - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

La conférence des présidents a retenu l'intervention suivante : une minute pour le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, nous allons simplement laisser le temps de parole pour plus tard.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0124 - Projet Interreg IIIB Métropole Nature - Régularisation - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0125 - Versement d'une participation financière à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour une étude sur la mobilité des salariés des entreprises de services à la personne - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0126 - Attribution d'une indemnité de conseil à monsieur Gilles Le Moal, trésorier principal de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0127 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2008-0128 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Deux dossiers en matière de ressources humaines pour poursuivre notre ordre du jour.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0129 - Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

M. COSTE : Je ne prends pas part au vote, monsieur le président, car je suis président de l'association HESPUL.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en prenons note.

Adopté, M. Coste n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0131 - Pierre Bénite - Place de la Paix - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0132 - Corbas - ZAC Pôle alimentaire - Travaux primaires - Lot n° 2 : assainissement - Autorisation de signer un avenant au marché public - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0133 - Lyon 1^{er} - Montée de la Grande Côte - Périmètre de restauration immobilière (PRI) - Clôture de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0134 - Lyon 9^e - Aire d'accueil des gens du voyage - Autorisation de signer une convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0135 - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine et du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise - Demande de déclaration d'utilité publique - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0136 - Les berges du Rhône - Supports d'éclairage des ducs d'Albe - Approbation d'une convention avec la ville de Lyon - Direction générale - Direction de la voirie

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons le cours de nos désignations.

N° 2008-0095 - Désignation des représentants au sein du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

Désignation des représentants au sein du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes

(dossier n° 2008-0095)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants.

Je vous propose la liste suivante :

** titulaires*

** suppléants*

M. Richard Llung
Mme Karine Dognin-Sauze
Mme Fabienne Levy
M. Christophe Geourjon

Mme Nadine Gelas
Mme Dounia Besson
Mme Laure Dagonne
M. Bruno Bernard

Y a-t-il d'autres listes ? Je vais donc ouvrir le scrutin et vous pouvez passer à nouveau avec les urnes.

(Les conseillers votent).

M. LE PRÉSIDENT : Dans l'attente des résultats du scrutin, nous poursuivons notre ordre du jour.

N° 2008-0058 - Désignation d'un représentant à l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Alain Giordano.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0059 - Désignation de représentants à l'association Médialys - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner deux représentants titulaires. Je vous propose la liste suivante :

Mme Dounia Besson
M. Alain Giordano

Y a-t-il d'autres listes ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0060 - Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et de la formation de la ville de Lyon - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0061 - Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et des services publics Communauté Rhône-Sud - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Roland Crimier.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0062 - Désignation des représentants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants. Je vous propose la liste suivante :

** titulaires*

** suppléants*

Mme Annie Guillemot
M. Pierre Crédoz
M. Daniel Goux
M. Yves Imbert

M. Jean-Michel Longueval
M. Jérôme Sturla
Mme Corine Dubos
M. Bernard Rivalta

Y a-t-il d'autres listes ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0063 - Désignation de représentants au sein du Comité de sélection d'entrée dans la pépinière d'entreprises - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose la liste suivante :

M. Eric Vergiat
M. Arthur Roche

Y a-t-il d'autres listes ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0064 - Désignation d'un représentant au sein de l'association France Biotech - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0065 - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au Comité d'orientation agricole (COA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner cinq représentants. Je vous propose la liste suivante :

M. Gilles Assi
M. Michel Rousseau
M. Guy David
M. Paul Coste
M. Willy Plazzi

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

Désignation des représentants au sein du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes

(dossier n° 2008-0095)

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Je clôture le vote et vous pouvez dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2008-0066 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Rhônealpénergie-Environnement - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Lucien Barge.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0067 - Désignation d'un représentant au sein du réseau Citynet - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Henry Chabert.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0068 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Amorce - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Thierry Philip.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0069 - Désignation des représentants au sein de l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. La Communauté urbaine est représentée à la fois au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Pour le conseil d'administration, nous devons désigner un représentant suppléant. Je vous propose la candidature de monsieur Jacky Darne.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Pour représenter la Communauté urbaine à l'assemblée générale de l'Acuf, nous devons procéder à la désignation de cinq délégués. Je vous propose la liste suivante :

Michèle Pédrini
Jean-Luc Da Passano
François-Noël Buffet
Willy Plazzi
Christian Barthélémy

Y a-t-il d'autres listes ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0070 - Désignation d'un représentant au sein du Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Claude Desseigne.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0071 - Désignation d'un représentant au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de madame Michèle Pédrini.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(La candidate est désignée).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0072 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Lyon commerce international - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Michel Daclin.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0073 - Désignation d'un représentant au sein de l'Association pour la promotion de la diagonale Chalon sur Saône-Saint Etienne - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Claude Desseigne.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0074 - Désignation des représentants au sein de l'association Terres en Ville - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner deux représentants un représentant titulaire et un représentant suppléant. Je vous propose la liste suivante :

M. Gilles Assi, titulaire,
M. Guy David, suppléant.

Y a-t-il d'autres listes ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0075 - Désignation d'un représentant au sein de l'association pour une liaison ferroviaire rapide Rhône-Alpes-Centre-Océan (RACO) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Claude Desseigne.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0076 - Désignation d'un représentant au sein du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie) - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Michel Reppelin.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0077 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Académie de l'eau - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Michel Reppelin.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0078 - Désignation des représentants au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner huit représentants titulaires et huit représentants suppléants. Je vous propose la liste suivante :

* titulaires	* suppléants
M. Lucien Barge	M. Philippe Meunier
M. Jean-Paul Colin	M. Alain Touleron
M. Michel Forissier	Mme Florence Bocquet
M. Paul Coste	M. Bruno Charles
M. Paul Serres	M. Daniel Goux
M. Willy Plazzi	M. Loïc Chabrier
M. Pierre Crédoz	M. Bernard Justet
M. Yves Imbert	M. Jeff Ariagno

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0079 - Désignation d'un représentant au sein de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Paul Colin.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0080 - Adhésion de la Communauté urbaine à l'association Retis - Désignation d'un représentant - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant.

En ce qui concerne l'adhésion à cette association, je mets le rapport aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons maintenant désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0097 - Désignation des représentants au sein du syndicat mixte d'études pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant : Il s'agit d'un vote à bulletin secret.

**Désignation des représentants au sein du
syndicat mixte d'études pour l'aménagement
du bassin de la Saône et du Doubs**

(dossier n° 2008-0097)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose la liste suivante :

M. Roland Bernard, titulaire,
M. Xavier Léonard, suppléant.

Y a-t-il d'autres listes ?

S'agissant d'un syndicat mixte, le code général des collectivités territoriales impose de procéder à un scrutin secret. Nous allons donc procéder au vote. Je précise qu'il s'agit de listes bloquées. Les bulletins modifiés ou raturés seront comptés comme nuls.

Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

**Présidence de monsieur Jean-Paul Bret
premier vice-président**

**Désignation des représentants au sein du
syndicat mixte pour la promotion
des pépinières d'entreprises**

(dossier n° 2008-0095)

Résultats du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vais vous donner les résultats des votes qui sont intervenus.

En premier, il s'agissait de la désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises.

- nombres de bulletins trouvés dans l'urne.....	124
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	6
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	118
- majorité absolue.....	60

La liste unique a été élue avec 118 voix.

**Désignation des représentants au sein du
syndicat mixte d'études et de promotion
de l'axe européen Toulouse-Lyon**

(dossier n° 2008-0093)

Résultats du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Le deuxième vote concerne la désignation des représentants au sein du syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon.

- nombres de bulletins trouvés dans l'urne.....	126
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	2
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	124
- majorité absolue.....	63

La liste unique a été élue avec 124 voix.

M. LE PRÉSIDENT : Le troisième vote est en cours.

N° 2008-0081 - Désignation d'un représentant au sein de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (ANCMRTM) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de madame Mireille Elmalan.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(La candidate est désignée).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0082 - Désignation d'un représentant au sein de l'Institut de prévention et de gestion des risques urbains (IPGRU) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de madame Mireille Elmalan.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(La candidate est désignée).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0083 - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Rhône (CAUE) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner trois représentants. Je vous propose la liste suivante :

M. Loïc Chabrier
M. Bernard Genin
M. Gilbert Suchet

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

**Désignation des représentants au sein du
syndicat mixte d'études pour l'aménagement
du bassin de la Saône et du Doubs**

(dossier n° 2008-0097)

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Le vote à bulletin secret qui se déroule est clos. Les scrutateurs, les mêmes que tout à l'heure, vont dépouiller ; ils sont maintenant complètement programmés.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2008-0084 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Eurocités - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Michel Daclin.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0085 - Désignation d'un représentant au sein de l'association des Cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Thierry Philip.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0086 - Désignation des représentants au sein du Comité directeur de l'Association des maires du Rhône (AMR) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner douze représentants. Je vous propose la liste suivante :

M. Guy David
M. Denis Bousson
M. Guy Barret
M. Claude Pillonel
Mme Mireille Elmalan
M. Christian Barthelémy
M. Loïc Chabrier
M. Marc Grivel
M. Maurice Fleury
M. Alain Imbert
M. Thierry Braillard
M. Paul Serres

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0087 - Désignation des représentants au sein de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT BRET : Dossier suivant. Nous devons désigner douze représentants. Je vous propose la liste suivante :

M. Lucien Barge
Mme Michèle Vullien
M. Jean-Luc Da passano
Mme Béatrice Vessiller
Mme Nathalie Perrin-Gilbert
M. Jean-Christophe Darne
M. Christophe Quigniou
M. Bruno Charles
M. Bernard Justet
M. Ladia-Zorah Aït-Maten
M. Yves Imbert
Mme Madeleine Yérémián

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0088 - Désignation des représentants au sein de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose les candidatures de messieurs Roland Bernard et Bruno Charles.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant les candidatures aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0089 - Désignation du représentant au sein de l'association Acoucité - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de madame Emeline Baume.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(La candidate est désignée).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0090 - Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration du CR-DSU - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Maurice Charrier.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidatures et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0091 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Opéra de Lyon - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Raymond Terracher.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidatures et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0092 - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose la candidature de madame Nadine Gelas et monsieur Jacky Darne.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant les candidatures aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0094 - Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du comité d'orientation de la Région urbaine de Lyon (RUL) - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner vingt-trois représentants pour l'assemblée générale. Je vous propose la liste suivante :

M. Jean-Paul Bret
 M. Jean-Yves Sécheresse
 M. Jacky Darne
 Mme Michèle Vullien
 M. Philippe Meunier
 M. Henri Thivillier
 M. Patrick Louis
 M. Michel Vaté
 Mme Pascale Bonniel-Chalier
 M. Maurice Charrier
 M. Christophe Geourjon
 M. Guy David
 M. Christian Barthélémy
 M. Bernard Genin
 M. Hubert Guimet
 M. Michel Havard
 M. Thierry Braillard
 M. Baptiste Dumas
 M; Alain Lelièvre
 Mme Françoise Chevailler
 M. Alain Touléron
 M. Bernard Gillet
 M. Guy Barret

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Nous devons désigner quatre représentants pour le comité d'orientation. Je vous propose la liste suivante :

M. Jean-Yves Sécheresse
M. Alain Lelièvre
M. Jakcy Darne
M. Christian Barthélémy

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0096 - Désignation d'un représentant au sein de l'association le Club des villes cyclables - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de madame Françoise Chevailler.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(La candidate est désignée).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0098 - Désignation du représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de l'association Camaly - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Michel Reppelin.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0099 - Désignation de représentants suppléants au sein de l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose les candidatures de messieurs Jean-Claude Dessenigne et Michel Vaté.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant les candidatures aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0100 - Désignation du représentant de la Communauté urbaine au sein du groupement d'intérêt public (GIP) Resacoop - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Hubert Julien-Laferrière.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

**Désignation des représentants au sein du
syndicat mixte d'études pour l'aménagement
du bassin de la Saône et du Doubs**

(dossier n° 2008-0097)

Résultats du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du dernier vote à bulletin secret pour les représentants au sein du syndicat mixte d'études pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs :

- nombres de bulletins trouvés dans l'urne.....	129
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	2
- reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	127
- majorité absolue.....	64

La liste unique a été élue avec 127 voix. Merci.

N° 2008-0101 - Désignation des représentants au sein de l'association Bioforce développement Rhône-Alpes - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Hubert Julien-Laferrière.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la candidature aux voix. Pas d'opposition ?

(Le candidat est désigné).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0102 - Désignation des représentants au sein des instances de la Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (Covade) de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose les candidatures de messieurs Jean-Yves Sécheresse et Bruno Charles.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant les candidatures aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0130 - Convention de groupement pour l'achat de véhicules respectueux de l'environnement - Election des membres représentant la Communauté urbaine au sein de la commission d'appel d'offres du groupement - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant. Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose les candidatures de madame Michèle Pédrini et monsieur Bruno Gignoux.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant les candidatures aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2008-0103 - Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit maintenant d'une désignation très nombreuse puisqu'il s'agit de désigner les représentants au sein

des conseils d'administration des lycées et collèges. La liste a dû vous être distribuée.

Il y a deux modifications à cette liste, avant de passer au vote, qui ont recueilli l'accord des intéressés. Donc, par rapport à la liste qui vous a été distribuée :

- la première modification concerne Charbonnières les Bains, le lycée Blaise Pascal : il convient d'effectuer une inversion entre les titulaires et les suppléants. Le titulaire serait monsieur Alain Imbert et non pas monsieur Maurice Fleury, le suppléant serait monsieur Maurice Fleury et non pas monsieur Alain Imbert ;

- la seconde modification concerne la ville de Saint Priest et le collège Colette : là-aussi, il s'agit d'une inversion : monsieur Philippe Meunier qui est titulaire serait remplacé par madame Corine Dubos et madame Corine Dubos, suppléante serait remplacée par monsieur Philippe Meunier.

Il s'agit des deux seules modifications sur cette liste imposante.

Afin de vous éviter le caractère fastidieux d'un vote organisme par organisme voire commune par commune, je vous propose la liste de candidats qui a été déposée sur vos pupitres et dont vous avez d'ores et déjà pu prendre connaissance.

(VOIR tableau en annexe page suivante).

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidature et si personne ne demande à voter à bulletin secret, nous votons à main levée.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

Je mets maintenant la liste aux voix. Pas d'opposition ?

(Les candidats sont désignés).

Je les félicite tous.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu un mardi, le 8 juillet 2008 à 18 heures et non pas le 7 juillet 2008 comme cela avait été initialement prévu.

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 21 heures 25).

Annexe du dossier n° 2008-0103

Etablissement	Titulaires	Suppléants
- Bron -		
LEP Emile Béjuit 282, route de Genas	Bernard Justet	Christophe Pili
LEP Tony Garnier 235, boulevard Pinel	Christophe Pili	Bernard Justet
collège Joliot Curie 10, rue de la Pagère	Jean-Michel Longueval	Bernard Justet
collège Théodore Monod 34, avenue Jean Jaurès	Christophe Pili	Jean-Michel Longueval
collège Pablo Picasso 17, rue de Reims	Bernard Justet	Christophe Pili
lycée Jean Paul Sartre 93, avenue François Mitterrand	Jean-Michel Longueval	Christophe Pili
- Caluire et Cuire -		
collège André Lassagne 5, rue André Lassagne	Philippe Cochet	Pierre Ferraro
Cité scolaire Elie Vignal Commission d'établissement 18, rue de Margnolles	Pierre Ferraro Marc Grivel Yves Blein	
collège Charles Sénard 10, rue de Montessuy	Gaël Petit	Pierre Ferraro
LEP André Cuzin 42, chemin de Crépieux	Robert Thévenot	Pierre Ferraro
- Champagne au Mont d'Or -		
collège Jean-Philippe Rameau Rue Jean-Philippe Rameau	Gaston Lyonnet	
- Charbonnières les Bains -		
lycée Blaise Pascal 2, avenue Bergeron	Alain Imbert	Maurice Fleury
- Chassieu -		
collège Léonard de Vinci Boulevard du Raquin	Yves Imbert	Paul Serres
- Corbas -		
collège René Cassin Chemin des Romanettes	Paul Coste	Yves Blein
- Craponne -		
collège Jean Rostand 2, rue de l'EDF	Alain Galliano	Marie-Françoise Roger-Dalbert
- Dardilly -		
lycée polyvalent François Rabelais Chemin du Dodin	Michèle Vullien	Gaston Lyonnet
- Décines Charpieu -		
collège Maryse Bastié 107-115, rue Emile Zola	Pierre Crédoz	Jérôme Sturla
lycée Charlie Chaplin 13, rue Francisco Ferrer	Pierre Crédoz	Jérôme Sturla

LEP Henri Becquerel 43, rue Sully	Jérôme Sturla	Pierre Crédoz
collège Georges Brassens 50, rue Sully	Pierre Crédoz	Jérôme Sturla
- Ecully -		
collège Laurent Mourguet 3 bis, rue du Stade	Alain Lelièvre	Yves-Marie Uhlrich
LEP François Cevert 104, chemin de la Sauvegarde	Yves-Marie Uhlrich	Alain Lelièvre
- Feyzin -		
collège Frédéric Mistral 96, chemin sous le Fort	Yves Blein	Paul Coste
- Fontaines sur Saône -		
collège Jean de Tournes 6, montée Roy	Patrick Bouju	Françoise Revel
- Givors -		
LEP Danielle Casanova 7, avenue Danielle Casanova	Martial Passi	Christian Réale
collège Lucie Aubrac 5, rue de Dobeln	Christian Réale	Martial Passi
collège De Bans Rue Renée Peillon	Christian Réale	Martial Passi
lycée Louis Aragon 12, chemin de la Côte à Cailloux	Martial Passi	Christian Réale
LEP Pablo Picasso 12, chemin de la Côte à Cailloux	Martial Passi	Christian Réale
- Grigny -		
collège Emile Malfroy 3, rue de la République	René Balme	
- Irigny -		
collège Daisy Georges Martin 24, rue du 11 novembre 1918	Georgette Palleja	Claude Vial
- Lyon 1er -		
collège François Truffaut 4, place Lieutenant Morel	Brun Lebuhotel	Fabienne Lévy
LEP Diderot 41, cours Général Giraud	Emeline Baume	Nawel Bab Hamed
lycée La Martinière-Diderot 18, place Gabriel Rambaud	Fabienne Lévy	Nawel Bab Hamed
LEP Jacques de Flesselles 15, rue de Flesselles	Gilles Buna	Nawel Bab Hamed
- Lyon 2° -		
lycée Juliette Récamier 57, rue de la Charité	Denis Broliquier	Roland Bernard
collège Ampère 31, rue de la Bourse	Roland Bernard	Denis Broliquier
lycée Ampère 31, rue de la Bourse	Denis Broliquier	Nathalie Perrin-Gilbert

collège Jean Monnet 18, rue Seguin	Roland Bernard	Denis Broliquier
- Lyon 3° -		
collège Molière 33, avenue du Château	Guy Corazzol	Thierry Philip
collège Raoul Dufy 74 bis, rue Mazenod	Madeleine Yérémián	Françoise Chevallier
collège Lacassagne 93, rue Antoine Charrial	Guy Corazzol	Laure Dagorne
lycée Lacassagne 93, rue Antoine Charrial	Thierry Philip	Guy Corazzol
collège Professeur Dargent 5, rue Jeanne Koelher	Sylvie Pierron	Françoise Chevallier
collège Gilbert Dru 42, rue Jeanne Hachette	Jean-Michel Daclin	Sylvie Pierron
- Lyon 4° -		
collège Maurice Scève 8, rue Louis Thévenet	David Kimelfeld	Gilles Vesco
LEP Camille Claudel 15, rue de Cuire	Pierre-Alain Muet	Gilles Vesco
collège Antoine Saint Exupéry 82, rue Hénon	David Kimelfeld	Olivier Brachet
lycée Antoine Saint Exupéry 82, rue Hénon	David Kimelfeld	Nathalie Perrin-Gilbert
collège Clément Marot 53, rue Deleuvre	David Kimelfeld	Olivier Brachet
- Lyon 5° -		
lycée polyvalent Edouard Branly 25, rue de Tourvielle	Thomas Rudigoz	Jean-Yves Sécheresse
collège Saint Just 21, rue des Farges	Nadine Gelas	Jean-Yves Sécheresse
lycée Saint Just 21, rue des Farges	Marc Augoyard	Nadine Gelas
collège Jean Moulin 1, place des Minimes	Marc Augoyard	Nadine Gelas
lycée Jean Moulin 1, place des Minimes	Thomas Rudigoz	Jean-Yves Sécheresse
collège Jean Charcot 13, rue du Commandant Charcot	Jean-Yves Sécheresse	Nadine Gelas
collège Les Battières 56, avenue Général Eisenhower	Jean-Yves Sécheresse	Sylvie Pierron
- Lyon 6° -		
lycée Edouard Herriot 6, place Edgar Quinet	Jean-Michel Daclin	Jean-François Arrue
collège Vendôme 69, rue Vendôme	Jean-François Arrue	Jean-Michel Daclin
lycée du Parc 1, boulevard Anatole France	Nicole Chevassus-Masia	Najat Vallaud-Belkacem

collège Bellecombe 10, rue de la Gaité	Jean-François Arrue	Jean-Michel Daclin
- Lyon 7° -		
collège Georges Clemenceau 40, rue Capitaine Robert Cluzan	Ladia-Zorah Aït-Maten	Laure Dagonne
collège Gabriel Rosset 76, rue Challemel Lacour	Ladia-Zorah Aït-Maten	Yves Fournel
lycée Hector Guimard 23, rue Claude Veyron	Ladia-Zorah Aït-Maten	Sandrine Frih
LEP Louise Labbé 65, rue Yves Farge	Ladia-Zorah Aït-Maten	Yves Fournel
lycée Cité scolaire internationale 2, place Montréal	Sandrine Frih	Bruno Charles
collège Cité scolaire internationale 2, place Montréal	Bruno Charles	Laure Dagonne
- Lyon 8° -		
collège Henri Longchambon 24, rue Stéphane Coignet	Pascale Bonniel-Chalier	Jean-Louis Touraine
collège Jean Mermoz 192, boulevard Pinel	Thierry Braillard	Gérard Claisse
lycée Colbert 20, rue Louis Juvet	Thierry Braillard	Gérard Claisse
lycée Auguste et Louis Lumière 50, boulevard des Etats-Unis	Gérard Claisse	Olivier Brachet
LEP du Premier Film 14, rue du 1er Film	Christian Coulon	Yvon Deschamps
LEP Jean Lurçat 4, rue Ludovic Arrachart	Christian Coulon	Pascale Bonniel-Chalier
lycée La Martinière - Monplaisir 41, rue Antoine Lumière	Jean-Louis Touraine	Thierry Braillard
collège Victor Grignard 177, avenue Paul Santy	Pascale Bonniel-Chalier	Laure Dagonne
- Lyon 9° -		
collège Victor Schoelcher 273, rue Victor Schoelcher	Hubert Julien-Laferrière	Dounia Besson
collège Jean Perrin 14, rue Maréchal De Lattre de Tassigny	Denis Bousson	Alain Giordano
lycée Jean Perrin 48, rue Pierre Baizet	Louis Lévêque	Dounia Besson
lycée La Martinière - Duchère 300, avenue Andreï Sakharov	Dounia Besson	Hubert Julien-Laferrière
LEP La Sauvagère 5, rue Communieu	Hubert Julien-Laferrière	Alain Giordano
collège de Vaise 5, place Ferber	Karine Dognin-Sauze	Alain Giordano
- Meyzieu -		
collège Evariste Galois Avenue du Carreau	Christophe Quiniou	Florence Bocquet

collège Les Servièzes 2, rue Jean Macé	Christophe Quiniou	Florence Bocquet
collège Olivier de Serres 8, allée Jacques Brel	Florence Bocquet	Christophe Quiniou
- Mions -		
collège Martin Luther King 39, avenue des Tilleuls	Paul Serres	Yves Imbert
- Neuville sur Saône -		
collège Jean Renoir 2-4, avenue de l'Europe	Françoise Revel	Gilbert Suchet
lycée Rosa Parks 13, rue Pollet	Xavier Léonard	Guy David
- Oullins -		
collège La Clavière 58, rue Jacquard	Michel Terrot	Bruno Gentilini
lycée Parc Chabrières 9, chemin des Chassagnes	Michel Terrot	Bruno Gentilini
LEP Edmond Labbé 9, chemin des Chassagnes	Michel Terrot	Bruno Gentilini
LEP Joseph-Marie Jacquard 20, rue Louis-Auguste Blanqui	Michel Terrot	Bruno Gentilini
collège Pierre Brossolette 19, boulevard Général de Gaulle	Michel Terrot	Bruno Gentilini
- Pierre Bénite -		
collège Marcel Pagnol 44, rue Charles de Gaulle	Mireille Elmalan	
- Rillieux la Pape -		
LEP Georges Lamarque 10, route de Genève	Nicolas Appell	Jean-Christophe Darne
collège Maria Casares 115, rue Ampère	Nicolas Appell	Jean-Christophe Darne
LEP Sermenaz Rue de Bonn	Nicolas Appell	Jean-Christophe Darne
collège Paul-Emile Victor 3 bis, avenue Général Leclerc	Jean-Christophe Darne	Nicolas Appell
lycée Albert Camus Avenue des Nations	Jean-Christophe Darne	Nicolas Appell
- Saint Fons -		
collège Alain 1, rue de Valence	Roland Le Bouhart	
- Sainte Foy lès Lyon -		
collège le Plan du Loup 35, allée Alban Vistel	Bernard Gillet	Gilles Assi
- Saint Genis Laval -		
lycée René Descartes Avenue de Gadagne	Roland Crimier	François Vurpas
collège Jean Giono 43, route d'Irigny	François Vurpas	Roland Crimier

collège Paul Daubarède 85, avenue Charles de Gaulle	Roland Crimier	François Vurpas
Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole 234, route de Charly	Roland Crimier	<i>Pas de suppléant</i>
- Saint Priest -		
collège Gérard Philipe Avenue Salvador Allende	Corinne Dubos	Daniel Goux
collège Colette 23, rue Colette	Corinne Dubos	Philippe Meunier
collège Boris Vian 115, rue du Grisard	Willy Plazzi	Philippe Meunier
lycée Condorcet 29, rue Edmond Rostand	Corinne Dubos	Willy Plazzi
LEP Fernand Forest Rue de l'égalité	Philippe Meunier	Willy Plazzi
- Tassin la Demi Lune -		
collège Jean-Jacques Rousseau 29, rue François Mermet	Alain Imbert	Marie-Françoise Roger-Dalbert
- Vaulx en Velin -		
collège Pierre Valdo 11, chemin Claude Debussy	Dounia Besson	Laurence Bailly-Maitre
collège Les Noirettes 2, rue des Frères Bertrand	Alain Touleron	Bernard Genin
collège Henri Barbusse 10, avenue Henri Barbusse	Dounia Besson	Laurence Bailly-Maitre
collège Jacques Duclos 91, rue de la Poudrette	Alain Touleron	Bernard Genin
LEP les Canuts 2, rue Hô Chi Minh	Alain Touleron	Bernard Genin
lycée Robert Doisneau 5, rue du lycée	Laurence Bailly-Maitre	Alain Touleron
- Vénissieux -		
collège Louis Aragon Route de Corbas	Pierre-Alain Millet	Samia Hamdiken-Ledesert
collège Elsa Triolet 3, avenue de la Division Leclerc	Pierre-Alain Millet	Bernard Rivalta
collège Paul Eluard 3, rue Georges Lyvet	Henri Thivillier	Bernard Rivalta
LEP Hélène Boucher 18, rue Rosenberg	Jeff Ariagno	Henri Thivillier
lycée Marcel Sembat 20, boulevard Marcel Sembat	Henri Thivillier	Samia Hamdiken-Ledesert
LEP Marc Seguin 20, boulevard Marcel Sembat	Henri Thivillier	Samia Hamdiken-Ledesert
collège Honoré de Balzac 56, rue Ernest Renan	Samia Hamdiken-Ledesert	Henri Thivillier

collège Jules Michelet 3, avenue Jean Moulin	Pierre-Alain Millet	Samia Hamdiken-Ledesert
lycée Jacques Brel 7, avenue d'Osschatz	Henri Thivillier	Jeff Ariagno
LEP Jacques Brel 7, avenue d'Osschatz	Pierre-Alain Millet	Jeff Ariagno
- Villeurbanne -		
collège Louis Jovet 23, rue du Docteur Dolard	Jacky Albrand	Baptiste Dumas
collège Alphonse de Lamartine 26 à 36, rue Louis Teillon	Samia Benelkadi	Jacky Albrand
collège Jean Jaurès 54, rue Jean Jaurès	Samia Benelkadi	Jacky Albrand
LEP Marie Curie 64, boulevard Eugène Réguillon	Bruno Bernard	Djamila Ghemri
collège Les Iris 287, rue Francis de Pressensé	Loïc Chabrier	Djamila Ghemri
collège Jean Macé 23, rue Edouard Vaillant	Loïc Chabrier	Richard Llung
lycée Pierre Brossolette 161, cours Emile Zola	Chafia Tifra	Prosper Kabalo
lycée Frédéric Faÿs 46, rue Frédéric Faÿs	Henry Chabert	Loïc Chabrier
LEP Frédéric Faÿs 46, rue Frédéric Faÿs	Prosper Kabalo	Baptiste Dumas
LEP Alfred de Musset 128, rue de la Poudrette	Prosper Kabalo	Richard Llung
collège Jean Vilar 15, rue des Jardins	Richard Llung	Michèle Pédrini
collège du Tonkin 2, allée du Lys Orange	Michèle Pédrini	Henry Chabert
collège des Gratte-Ciel - Morice Leroux 85, rue Francis de Pressensé	Béatrice Vessiller	Michèle Pédrini
LEP Magenta 64-66, rue Magenta	Baptiste Dumas	Béatrice Vessiller
Etablissement régional d'enseignement adapté pour déficients de la vue 32, rue de France	Baptiste Dumas	Béatrice Vessiller